

Bulletin municipal d'information annuel

Commune de
VAL-ET-CHATILLON

Le mot du maire

A l'aube de la nouvelle année, je tiens tout d'abord à vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et à présenter à l'ensemble d'entre-vous mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité. A notre commune aussi, elle en a besoin. Car elle vit des moments difficiles, financièrement parlant, toujours sous le coup de la tempête de 99, dans un contexte national de pénurie et de restrictions financières.

Au delà de toute considération partisane, je souhaite attirer votre attention de **citoyen** sur les conséquences de la pseudo décentralisation engagée par le gouvernement et les délestages de charges¹ sur les Régions et Départements qui, jusqu'ici, incombaient à l'Etat. Participant activement, au sein de l'exécutif départemental, à l'orientation

budgétaire du Conseil Général pour les années 2005 à 2008, je suis en mesure de confirmer que les répercussions de ces transferts vont se traduire par une augmentation significative des taux départementaux, et probablement régionaux. Car le transfert de compétences de l'Etat n'est pas accompagné du transfert de moyens suffisants pour les assurer. Mais il faudra pourtant les assumer !

Dans la problématique financière de notre commune, on pourrait légitimement envisager, nous aussi, une augmentation des taux communaux. A cela s'ajouteront les mesures sur le FNDAE² qui vont contribuer à rendre l'eau plus chère. Sans parler de la redevance d'assainissement qui vient de naître et qui va s'accroître, ni des ordures ménagères, etc.



Photo : J.L. DEDEXON

Autant le dire tout net : la note pour le contribuable, au travers des impôts dit « locaux », risque d'être salée ... alors que dans le même temps le gouvernement parle de baisse de l'impôt sur le revenu !

Au moins, **ne pas être dupe** de cette imposture, ou en tout cas de ce qui s'apparente à un sacré tour de passe-passe de la part du gouvernement³.

Alain GERARD

Sommaire :

Infos diverses	2
Travaux : attention !	2
En vrac	4
Monstres	4
Faites maigrir vos poubelles	5
Etat civil	6
L'eau, le feu, le vent	7
Notre Histoire	8
La Croix Collin	8
L'abri Croix Collin	9
Les délibérations	10
Le site Internet	13
Le piémont, ça bouge	14
M & M : des chiffres	16
Les Jeunes du Val	22
Les Restos du coeur	23
La vie associative	24
Les planètes	35

Comptons-nous ...

Les chiffres issus du recensement de la population sont des données importantes qui entrent en ligne de compte dans la détermination d'une foule de critères, dont celui des dotations de l'Etat. Jusque-là, l'Insee "prenait en photo" tout le monde à un instant donné et attendait sept avant de recommen-

cer (quelque fois 10 ans) et on ne savait pas très bien ce qui se passait entre ces deux dates. Désormais, on ne fera plus tout le monde en même temps mais un certain nombre de communes tous les ans, à tour de rôle. On aura ainsi - nous dit-on - une vision globale plus réaliste ... En

ayant une photo floue plus souvent au lieu d'une photo nette tous les 10 ans ! Nos données seront donc régulièrement actualisées, mais de façon statistique. Pour nous, le recensement interviendra en 2005 (alors qu'il a eu lieu en

(Suite page 2)

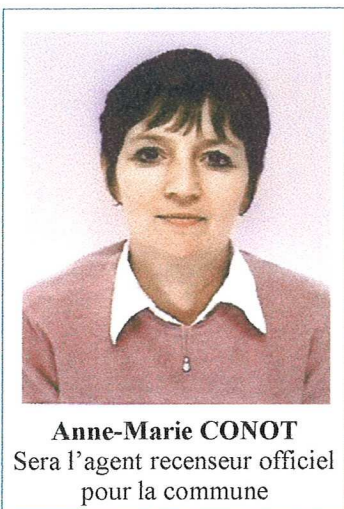


¹ APA, RMI, personnels des collèges, routes nationales, etc.

² FNDAE : Fond National pour le Développement des l'Adductions d'Eau

³ C'est la même chose qu'un Conseil municipal qui dirait aux administrés que l'impôt communal a baissé, et qui dans le même temps leur refile l'entretien de leur canalisation d'eau, celui de leur rue et leur demande d'amener leurs poubelles à Lunéville.

Comptons-nous (suite)



2004 à Cirey).
Vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur muni d'une carte officielle tricolore avec photo et signature du Maire. Il viendra déposer à votre domicile divers documents : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

Si nécessaire, l'agent recenseur, qui est tenu au secret professionnel, pourra vous aider à les compléter.
Sa charge de travail est importante et il aura plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de logements à recenser. Il vous est donc demandé de lui réserver le meilleur accueil et de respecter le rendez-vous qu'il vous donnera pour récupérer les questionnaires complétés. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pourrez

confier vos questionnaires complétés, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pourrez aussi les retourner en mairie ou à la direction régionale de l'Insee. Votre réponse est importante, car chacun de nous compte pour préparer l'avenir de notre ville. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

Vos papiers d'identité

Recensement des jeunes de 16 ans

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes : Carte nationale d'identité. Livret de famille ou fiche familiale d'état civil des parents. Justificatif de domicile. Eventuellement, une copie du document justifiant de la nationalité française. Une attestation de recensement sera remise au jeune. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD), mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège, au lycée, au lycée d'enseignement professionnel ou au lycée agricole. Elle sera également demandée aux jeunes lors de l'inscription sur les listes électorales.

CARTE D'IDENTITE

Il faut fournir :

- 2 photographies
- Un extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Un justificatif de domicile récent (facture EDF, téléphone, avis d'imposition, etc.)

PASSEPORT

Il faut fournir :

- 2 photographies
- Un extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Un justificatif de domicile récent (facture EDF, téléphone, avis d'imposition, etc.)
- Un timbre fiscal à 60 € (30 € si le passeport est demandé pour un mineur)

3939 (Allo services publics)

Pour obtenir en moins de trois minutes une réponse ou une orientation à une demande de renseignement administratif.

Accessible du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h

Tarif : 0,12 € la mn

Travaux, attention !

Permis de construire, autorisation de travaux, permission de voirie, certificat d'urbanisme : Tentative d'explication ...



La tendance à se soustraire aux obligations contraintes administratives peu coûter chère

PERMIS DE CONSTRUIRE DANS QUELS CAS ?

Toute construction nouvelle, même sans fondation, supérieure à 20 m² de plancher (épaisseur des murs comprise)

Tous travaux d'une certaine importance sur des constructions existantes et ayant pour

effet de :

- modifier leur volume (extension ou surélévation)
- créer un ou plusieurs niveaux supplémentaires à l'intérieur du volume existant
- changer leur destination (immeuble d'habitation en bureaux ou pièce d'habitation en

Travaux, attention ! (suite)

garage, et inversement, par exemple).

Imprimés à retirer en Mairie

DECLARATION DE TRAVAUX - DANS QUEL CAS ?

Des constructions, des travaux, de moindre importance, sont exemptés de permis de construire.

Il s'agit des constructions et travaux n'ayant pas pour effet de changer la destination d'une construction existante, ni de créer une surface de plancher nouvelle supérieure à 20 m².

Entrent alors dans le régime de la déclaration de travaux :

clôture, ravalement, véranda, garage, aménagement de combles d'une surface hors oeuvre brute inférieure à 20 m², châssis de toit et lucarnes dans la plupart des cas.

Pour autant, la déclaration de travaux reste une demande d'autorisation. Son nom un peu impropre laisse à penser qu'il suffirait de faire cette déclaration pour pouvoir commencer les travaux.

Des personnes de bonne foi ont du mal à croire qu'il faille une autorisation avant de construire un abri de jardin. C'est pourtant le cas.

La déclaration de travaux est donc bel et bien une demande

d'autorisation, mais qui nécessite un peu moins de documents que le permis de construire, et donc l'instruction, en principe, plus rapide.

Il faut aussi une autorisation avant de démolir, de stationner une caravane plus de trois mois, d'abattre des arbres, etc.

Imprimés à retirer en Mairie

PERMISSION DE VOIRIE - DANS QUEL CAS ?

Il convient de solliciter une permission de voirie avant toute occupation du domaine public pour différentes raisons (branchement sur des réseaux public à l'occasion d'une construction, pose d'échafaudages sur le trottoir, installation temporaire d'une benne, réservation de stationnement, manifestations diverses, ...).

Les demandes doivent être faites 10 jours francs avant le début de l'occupation du domaine public, en vue de leur instruction. Adressez-vous à la mairie.

CERTIFICAT D'URBANISME - DANS QUEL CAS ?

L'obligation d'obtenir un Certificat d'Urbanisme avant toute division d'un terrain bâti ou toute division du terrain en vue

de la construction est supprimée. Ce certificat est remplacé par une simple déclaration à la mairie.

Le Certificat d'Urbanisme peut néanmoins être demandé dans les cas suivants :

Demande de certificat d'urbanisme de simple information, précisant les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

Demande en vue de savoir si l'opération décrite dans la demande peut être réalisée sur le terrain..

La demande se fait à l'aide de formulaires disponibles en Mairie. Vous pouvez également télécharger ce document sur internet sur le site du Ministère de l'Équipement. Votre demande doit être accompagnée d'un plan de situation et d'un plan de terrain.

Un géomètre est-il nécessaire ? L'intervention d'un géomètre expert est nécessaire avant la construction si le terrain n'est pas délimité ou s'il doit être divisé.



Utilisez des tons de façade pré-conçus par le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement). Plaquette disponible en mairie

« Des personnes de bonne foi ont du mal à croire qu'il faille une autorisation avant de construire un abri de jardin. C'est pourtant le cas »

Service instructeur : l'Etat

Dans les communes ne disposant pas de PLU (Plan Local d'Urbanisme) comme c'est notre cas, ce sont les services de l'Etat, en l'occurrence la

DDE, qui sont chargés d'instruire les dossiers. Pour ce faire, ils s'assurent que les projets sont conformes aux règles du Code de l'Urbanisme. Les de-

mandes sont toujours adressées au Maire, lequel signifie ensuite les résultats de l'instruction (accord, rejet, demande de pièces complémentaires, ...)





Entendu ... (et répété)

« Où sont les hivers d'antan ?
 Quand on se réveillait le matin
 avec parfois 50cm de neige !
 Personne ne se demandait qui
 était responsable du déneige-
 ment des trottoirs, il n'y en
 avait pas. Le personnel munici-
 pal lançait quelques pelle-
 tées de crasse sur les voies
 principales, c'était simple,
 nous attendions le dégel .
 Les enfants étaient heureux,
 les personnes âgées évitaient
 de sortir ! Quand j'entends la
 polémique, pour 5 cm de
 neige, à savoir qui est respon-
 sable en cas d'accident de
 piétons, je trouve que nous
 avons bien du temps et de
 l'énergie à perdre .Ceux qui
 discute pour ces futilités fe-
 raient mieux de prendre les
 pelles si vraiment la neige les
 empêche de vivre en pleine
 hiver, dans notre région »

Na !

En vrac ... (mais trié)

Déneigement des trottoirs

Il est à la charge des riverains. Ceux-ci sont tenus de dégager les trottoirs de la neige ou de la glace devant la façade des maisons ou des immeubles qu'ils occupent de façon à ce que les piétons puissent circuler sans danger. La commune assure le nettoyage des trottoirs devant tous les bâtiments municipaux et les services publics.

Ramassage des poubelles

Jour de ramassage : le lundi. Il convient de les sortir le dimanche soir.

ATTENTION :

Il est très souhaitable que les poubelles soient de vrais containers, et non de simples sacs plastique déposés à même le trottoir. Car les éventrations dues aux animaux et la dispersion des déchets peuvent engager la responsabilité des dépositaires pour motif d'atteinte à la salubrité publique.

Tri sélectif—Containers

Chacun est invité à trier ses déchets en trois groupes :

- 1 - Verre
- 2 - Papiers, carton, journaux
- 3 - fer blanc

... Puis à les déposer dans les containers prévus à cet effet. Des sacs spécifiques en polyester sont disponibles sur demande en mairie (ou à la maison intercommunale à Cirey). Trier est non seulement un acte civique, mais également une nécessité en matière de préservation de l'environnement.

Compliquons un peu en réunissant deux éléments : neige et poubelles

Il peut arriver (si, si) que la neige se mette à tomber le dimanche soir, voire la nuit du dimanche au lundi, et que le déneigement n'ait pu avoir lieu, ou qu'il soit en cours. Dans ce cas, il y a fort à parier que les points hauts de la commune ne seront pas collectés le lundi car le chauffeur (très prudent) du camion de ramassage aura considéré qu'il y avait danger. Pas de panique. Il suffira de le signaler en mairie et

d'être quelque peu patient. La collecte interviendra le lendemain ou quelques jours plus tard. Pour autant, nous serons bien en présence d'un cas de force majeure dont la responsabilité n'appartiendra à personne. Du coup, la situation de dépôt d'ordures se prolongeant, la responsabilité des dépositaires pour atteinte à la salubrité publique en cas de dispersion pourra, elle, être engagée. En fait, en considérant que

ces situations restent exceptionnelles, il suffira d'un peu de sens civique et de compréhension pour que tout ce passe bien.

Oui, c'est vrai, nous avouons, il y a trop de rues en pente dans notre commune ! Allez, pour se faire pardonner, on va vous donner 3 niveaux d'altitude qui vous permettront de régler vos baromètres :

Cités de Cirey : 304 m
 Rue de Badonviller : 310 m
 Haut rue de Châtillon : 370 m

MONSTRES

Dates des collectes 2005 :

Lundi 17 janvier

Mardi 17 mai

Mercredi 14 septembre

Monstres (ou objets encombrants)

Peuvent être considérés comme monstres :

- PLANCHES BOIS
- ELECTROMENAGER
- MEUBLES
- FERRAILLE
- LITERIE
- REVETEMENTS DE SOLS
- TAPIS
- SANITAIRE EN FONTE
- ACIER ALU INOX

- TELEVISION
- MACHINE A LAVER
- RADIATEUR
- CANAPE FAUTEUIL

Ne sont pas considérés comme monstres :

- BOUTEILLE DE GAZ
- TERRE , CARRELAGE, CIMENT, PLATRE
- CARTON, EMAIL, GRAVATS

- VERRE
- GRILLAGE
- PALETTE EN BOIS
- POT DE PEINTURE
- PRODUIT TOXIQUE
- MATERIEL DE VOITURE
- BATTERIE, MOTEURS, PNEUS
- MOBYLETTE
- VETEMENTS
- DECHETS VERTS

POUBELLES - fréquence : 1 fois par semaine
 Jour : le **lundi** (les sortir la veille)



Faites maigrir vos poubelles !

Composter... à domicile :

Entre 30 et 40% de votre poubelle peuvent être compostés, chez vous, à domicile, une belle cure d'amalgamisme pour votre poubelle ! Ce moyen naturel de recycler profitera largement à votre jardin en améliorant la qualité de votre sol, tout en vous débarrassant de vos déchets.

Le compost est le résultat du recyclage des matières organiques comme les résidus alimentaires, les feuilles, les

déchets de jardinage, le papier, le bois, le fumier et les résidus agricoles. Le compostage décompose et transforme le tout en humus, semblable à de la terre. Il permettra d'améliorer la qualité du sol en lui rendant certains nutriments, une meilleure capacité de rétention d'eau et en réduisant l'incidence de certaines maladies chez les végétaux. Un bon compost se compose des éléments suivants : les résidus organiques, de l'eau,

de l'air et de la main d'oeuvre. Cette main d'oeuvre se compose, quant à elle de 1% d'intervention humaine et 99% d'intervention de micro-organismes, bactéries, champignons, insectes et vers, bref, entièrement naturelle.

Il faudra donc veiller :

- à alterner les types de déchets organiques : un compost composé uniquement de gazon coupé pourrira et ne sera pas utilisable
- au degré d'humidité : pas



Le recyclage est la partie la plus importante dans le tri des déchets qui se retrouvent dans notre poubelle. Pour bien recycler, il faut bien trier. Et cela ne nécessitera pas d'avoir 10 poubelles différentes dans votre cuisine. Tout au plus, un peu de discipline de la part de chacun des membres de la famille et voilà votre poubelle qui maigrira de plus de la moitié !

Le compost est le résultat du recyclage des matières organiques

trop sec, pas trop mouillé, le compost doit être couvert en permanence (trop de pluie nuit)

- à aérer correctement le compost, et ceci constitue probablement le point le plus important d'un compost de qualité !

Que peut-on y mettre ?

Deux grandes catégories de déchets se retrouvent dans le compost :

1. Résidus de jardinage :

"réduisez-les", par déchiquetage, découpage, broyage,... Feuilles, Gazon (sec ou mélangé à de la paille, des copeaux de bois ou par couches alternées avec du papier ou du carton déchiqueté), Végétaux, Mauvaises herbes (évités les graines mûres, votre compost risque de germer une fois répandu !), Vieux terreau d'empotage, Tiges molles de végétaux, Branchages broyés, Cendres de bois (en petites quantités), Paille et foin.

2. Résidus ménagers :

appliquez-leur le même principe : plus c'est petit, mieux cela composte !

Epluchures ou restes de fruits et légumes, Coquilles d'oeufs écrasées (attention, pas en trop grandes quantités !), Sacs de thé (pensez à enlever l'agrafe !), Marc de café avec filtres (les vers y trouveront des nids très à leur goût), Papier journal (non coloré et déchiqueté), Cartons (sans bandes autocollantes et déchiquetés), Litière d'animaux domestiques biodégradables, Papiers usagés (comme les essuie-tout, mouchoirs, serviettes, toujours déchiquetés), Huiles et Graisses de friture (si d'origine végétale), Os broyés, Coquilles de noix et noisettes (réincorporer après tamisage), Carapaces de crustacés concassées.

Que faut-il éviter ?

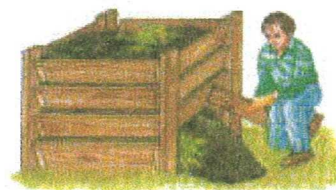
Viandes et poissons risquent d'attirer des indésirables, Produits laitiers, Fromages,

Plantes montées en graine, Plantes ou résidus d'arbres et arbustes malades (la destruction par le feu est recommandée), Litières domestiques ordinaires (en général non biodégradables), Bois de menuiserie trop gros, Langes et couches-coulottes, Cendres de charbon, Matières synthétiques comme plastiques, verres, papiers, métaux, que nous recyclerons par d'autres moyens

Modes de compostage :

- en tas
- en bac ou silo à composte
- en fûts (compostière domestique)

Pour plus d'information, il existe des ouvrages traitant du sujet



Un silo à compost construit sur mesure ...

ou fabriqué avec des palettes





Respectueuses salutations à nos doyennes et doyens

Madame LAUVERJAT Jeanne née le 23/05/1910 (94 ans)
Madame SOUHAIT Marie née le 03/08/1910 (94 ans)

Monsieur FOURNIER Robert né le 10/05/1920 (84 ans)
Monsieur VASSEUR Marcel (dit Maurice) né le 28/07/1920 (84 ans)

Etat civil

Naissances - bienvenue



BERG Manon née le 29/04/2004
JACQUOT Joshua né le 02/02/2004
ARNOULD Dimitry né le 23/02/2004
WALTER Andréa née le 16/03/2004
MILLION Emmeline née le 07/05/2004
BAUDOIN Jenifer née le 13/09/2004
LAUNOY Kévin né le 13/09/2004
VAUBOURG Lanna née le 09/11/2004

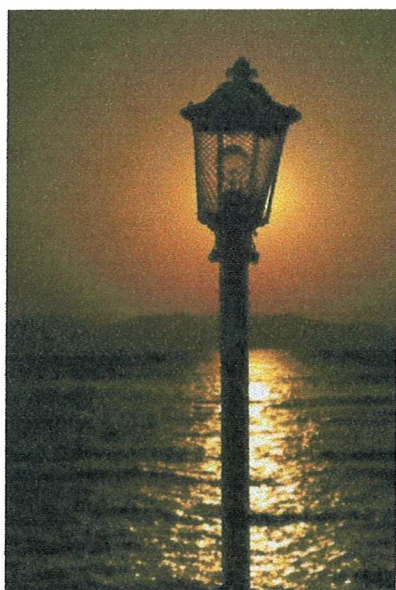
*« Impossible de se sentir
en vie si l'on ne pense
pas aussi que l'on
mourra un jour »*

Mariages

VASSEUR Eric et DIGNIEL Sabrina mariés le 21 août 2004

Décès - regrets

JACQUOT veuve IVOSIC Jeanne décédée le 09/12/2003
ROMARY Pierre décédé le 10/03/2004
CAYET veuve STAIQULY Simone décédée le 26/03/2004
LEJAL veuve CUNY Odette décédée le 13/06/2004
HAFFNER veuve FRANCK Marie décédée le 18/06/2004
VIGNERON Claude décédé le 10/07/2004
VUILLAUME Yannick décédé le 10/07/2004
LAUNOY Serge décédé le 15/08/2004
LECOEUVRE Joseph décédé le 16/10/2004
HAFFNER veuve DARDAINE Marie-Louise décédée le 02/11/2004
VAUTHIEU veuve GRANDJEAN Noëlle décédée le 25/11/2004



L'eau

Les relevés des compteurs d'eau auront lieu en janvier 2005. La facturation interviendra dans le premier trimestre 2005 et concernera donc les consommations de 2004. Récemment, une délibération a fixé les tarifs applicables en 2005 (pour facturation en janvier 2006).

Rappel : la facturation est faite à l'abonné, celui-ci étant obligatoirement le propriétaire (Règlement du service des eaux de janvier 2000). En conséquence, le service n'intervient pas pour relever des compteurs sur demande, soit d'un locataire, soit du propriétaire en cas de changement de locataire.



TARIFS DE L'EAU		
Eléments	Tarifs 2004	Tarifs 2005
Part communale (par M ³)	1.06 €/m ³	1,20 €/m ³
Anti-pollution (par M ³)	0,362	Non connu
FNDAE (par M ³)	0,021	Non connu
Redev. abonnement	24.02 €	25,00 €
TVA	5,5%	5,5%
Fermeture et/ou ouverture pour convenance personnelle	15 € par intervention	15 € par intervention
Rappel : Anti-pollution, FNDAE et TVA ne dépendent pas d'une décision communale		

Le feu

Un petit feu d'herbe (mal) séchée, pas de vent, et le village enfumé ! Qui n'a pas déjà constaté ces errements ? Un arrêté préfectoral interdit le brûlage à moins de 100 m des bois et forêts ... mais ne s'applique pas aux terrains attenants aux habitations ! Une chance dont ont bénéficié jusqu'ici pas mal d'allumeurs aux tendances plus marquées vers la pyromanie

que vers le compostage ! Face à ces comportements, le Maire a maintes fois été tenté de prendre un arrêté municipal afin d'interdire ces pratiques.

Il en va de même pour les nuisances sonores dues aux tondeuses et autres tronçonneuses utilisées à toutes heures et même le dimanche.

Mais doit-on tout réglementer alors que le simple bon sens et le respect d'autrui devrait pouvoir l'éviter ?

Espérant, encore et toujours, en l'Homme et en son sens du discernement, ces arrêtés municipaux ne sont qu'au stade de projet. Mais pour combien de temps ?



En 2004, la contribution de la commune au fonctionnement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a coûté 11 103 € (72 830 F)

Le vent

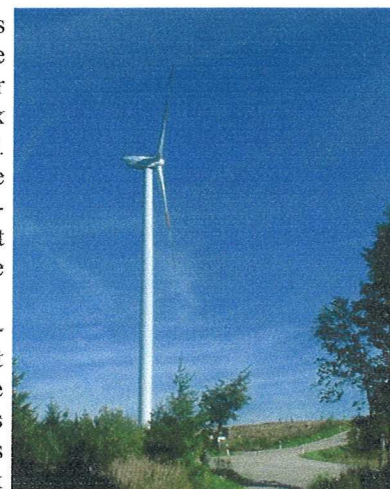
Le vent, celui qui nous a fait si mal en décembre 99, pourrait-il se racheter en nous faisant du bien ?

A en croire les projets de parcs éoliens qui fleurissent un peu partout, on pourrait le penser. Lors d'une étude financière sur les moyens de survie pour notre commune (rappelons une nouvelle fois que les recettes forestières avant tempête représentaient entre 35% et 45% des recettes totales de la commune), cette étude avait évoqué l'activité éolienne comme source de revenu potentielle de remplacement. En clair, l'implantation d'éoliennes

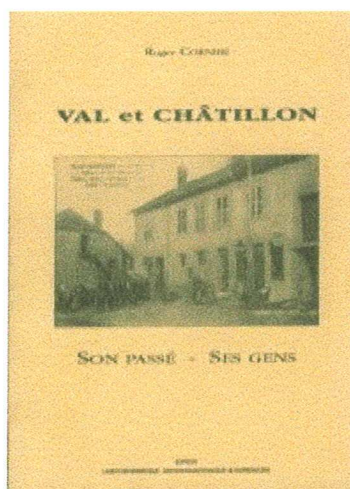
sur le territoire d'une commune lui rapporte des taxes. Le territoire de notre commune se prête-t-il à ces implantations ? Sommes-nous prêt à envisager ce type d'engin dans notre environnement ?

Près de chez nous, à Igney, la communauté de communes de Blâmont est partenaire et soutient le projet EURELIA (également soutenu par le Conseil général), projet en voie de réalisation et comportant l'installation de 16 éoliennes de part et d'autre de la route Repaix - Igney. En Allemagne, en Forêt Noire, dans un envi-

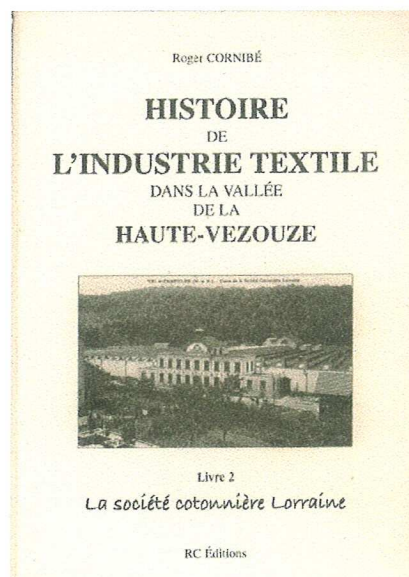
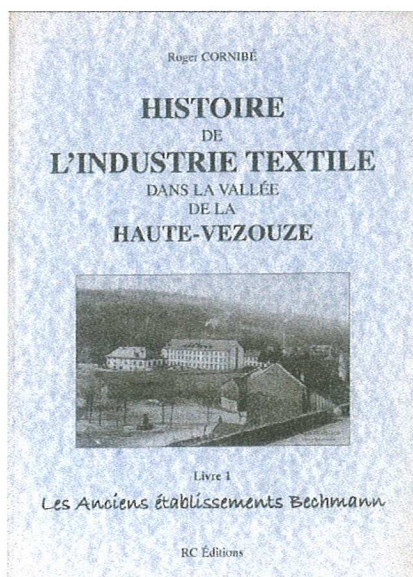
ronnement forestier très semblable au nôtre, nombre d'éoliennes sont érigées sur des secteurs ravagés (eux aussi) par la tempête de 99. Ces engins, d'une puissance de 2 MW, sont étonnamment silencieux et plutôt « élégants » (mais c'est une appréciation subjective). Le développement des énergies renouvelables devient un impératif dans un monde qui se soucie de plus en plus de l'état dans lequel nous laisserons la planète aux générations futures. Espérons donc aussi pouvoir être de ceux qui y contribueront.



Forêt Noire, peu avant FREUDENSTADT. Au pied de l'engin, aucun bruit sinon un souffle à peine perceptible... (Photo AG)



Notre Histoire



Notre Histoire, Roger CORNIBÉ continue de l'écrire. Après « *Val-et-Châtillon - son passé - ses gens* » édité en 95, il vient de faire paraître deux autres ouvrages sur l'histoire de l'industrie textile de notre commune.

Le premier est en vente en mairie. Les deux suivants le sont au Musée du Textile ou chez l'auteur

La Croix Collin . . .



La croix Collin, un jour disparue et que l'on croyait volée, avait été retrouvée en morceaux, enterrée à proximité. Un sombre individu, probablement grumier ou débardeur, l'avait sans doute cassé accidentellement et n'avait trouvé d'autre méthode pour dissimuler son forfait.

Grâce aux bénévoles du **Club Vosgien** et au maître d'œuvre Pierrot RAMELLA, cet élément bien connu de notre petit patrimoine a pu être réhabilité.

Un grand merci à eux. Les promeneurs, randonneurs et amoureux de nos forêts ont ainsi retrouvé ce repère, dans un paysage par ailleurs bouleversé.

De la baraque des chasseurs ...



... au nouvel abri de la Croix Collin

Une fois encore, c'est grâce à la pugnacité du **Club Vosgien**, à sa volonté d'aménager et d'embellir que ce projet a pu être mené à terme.

Le 26 décembre 99, la baraque des chasseurs était littéralement rasée par la tempête, tout comme les sapins des nombreuses parcelles voisines. Depuis, les choses étaient restées en l'état, ni les chasseurs, ni l'ONF, ni la commune n'ayant, pour des raisons diverses, concrétisé une reconstruction.

C'est alors que le **Club Vosgien**, prenant le taureau par les cornes, fit part

de sa volonté et de son projet à la commune. Sous les indications très professionnelles du maître d'œuvre Pierrot RAMELLA (encore lui), le Conseil municipal entérinait les plans, donnait un avis favorable au projet en acceptant de prendre le coût des matériaux à sa charge. « Les Amis de Machet » fournissait le bois, les employés communaux montaient les matériaux, ... Et voilà !

Cinq années après la catastrophe, naissait en lieu et place de la baraque des chasseurs, l'abri de la Croix Collin.

Pour qui l'a déjà visité, il s'agit d'une

réalisation remarquable, presque trop belle quand on se prend à imaginer le vandalisme. Justement, dans ce domaine, la qualité et la beauté seraient plutôt un rempart. En tous les cas, souhaitons-le.

Félicitations aux réalisateurs et un grand bravo au Club Vosgien.





Monarque Rougegorge

Conseil municipal : délibérations du 20/12/03

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire fait part de la nécessité d'effectuer des travaux de finition (peintures, tapisseries) dans le logement de la Poste et d'ouvrir les crédits nécessaires à leur financement. Le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux de finition dans le logement de la Poste et approuve la décision modificative n° 2 comme suit:

Dépenses : article 2315/055 : 7000 €
Recettes : article 001 : 7000 €

SERVICE DES EAUX : TARIF 2004

Le Conseil fixe à 1.06 € HT le prix du mètre cube d'eau correspondant à la consommation d'eau du 01/01/2004 au 31/12/2004 (redevance anti-pollution, FNDAE et TVA non comprise) et à 24.02 € HT la redevance de branchement. Le Conseil fixe le prix de chaque intervention du fontainier lorsqu'il intervient sur demande écrite du propriétaire à 15 euros (fermeture et ouverture de vanne, branchement, etc.)

MISSION HYGIENE ET SECURITE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable

en matière d'hygiène et sécurité dans les collectivités territoriales et de la nécessité de mettre en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Le Maire propose de faire intervenir le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un agent faisant fonction de conseiller de prévention. Le Conseil Municipal décide de solliciter le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un conseiller prévention et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition s'y rapportant

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR TRAVAUX RUE DU MAIX GAMMERON

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26/09/2003 par laquelle il a approuvé le projet de renforcement de chaussée rue du Maix Gammeron pour un montant estimatif de 41 122, 50 €. A cet effet, il présente le marché de maîtrise d'oeuvre se rapportant au projet. Le Conseil Municipal approuve le marché de maîtrise d'oeuvre établi par la Direction Départementale de l'Équipement pour les travaux de renforcement de chaussée de la rue Maix Gammeron, à savoir l'acte d'engagement et le cahier des clauses particulières, la rémunération du maître

d'oeuvre s'élevant à 2846, 48 € TTC.

REGULARISATION DU BAIL DE LA POSTE DU 01/07/2003 AU 30/09/2003

Le Maire indique que le bail de location du bureau de Poste de la commune est arrivé à échéance le 30 juin dernier. Un nouveau bail a été établi pour la période du 01/10/2003 au 30/09/2012 pour la mise à disposition du bureau de Poste sans le logement. Il y aurait donc lieu d'effectuer une régularisation comptable pour la période du 01/07/2003 au 30/09/2003. Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer une régularisation comptable du bail de location du bureau pour la période du 1/07/2003 au 30/09/2003 sur la base du bail antérieur.

QUESTIONS DIVERSES

- décide de confier la mission de déneigement des voies communales à l'Entreprise CALVISIO
- approuve la redéfinition des emplacements des arrêts de bus avec leur dénomination, les coûts de pancartage et de marquage étant à prendre en compte au budget primitif 2004



Hirondelle rustique

COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Budget communal :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 361 546.98

Recettes : 497 285.27

Excédent : 135 738.29

Section d'investissement :

Dépenses : 355 829.72

Recettes : 293 800.40

Déficit : 62029.32

Excédent global : 73 708.97

Service des eaux

Section d'exploitation :

Dépenses : 38 731.73

Recettes : 83 879.24

Excédent : 45 147.51

Section d'investissement :

Dépenses : 26 850.56

Recettes : 26 398.57

Déficit : 451.99

Excédent global : 44 695.52

ENTREES ET SORTIES DE COMMUNES AU SYNDICAT AUTONOME D'ASSAINISSEMENT 54

Le Conseil Municipal, vu les articles

L5211-18 et L5211-19 du code général des collectivités territoriales qui définit les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat :

- décide d'accepter les demandes d'entrées dans le SDAA54 de : Herbéviller et Lay Saint Christophe, les demandes de sorties dans le SDAA54 de : Haracourt, Cons la Grandville, Abbeville les Conflans, Réménoville, Abaucourt sur Seille, Sivry, Jeandelaincourt, Villers le Rond, Tiercelet, Malleloy et Béchamps.

DELEGATION AU MAIRE POUR LOUAGE DES CHOSES

Le Conseil Municipal, en application de l'article 2122-22, 5° du C.G.C.T - Autorise Le Maire à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses, pour une durée n'excédant pas 12 ans.

ASSAINISSEMENT COMMUNES DU BASSIN DE LA VEZOUBE

Le Conseil Municipal est informé de la proposition de convention avec la

Communauté de Communes de la Vezouze au sujet de l'assainissement des communes du bassin de la Vezouze. Cette convention concerne l'engagement de la phase 2 de l'étude préalable. Le coût de cette étude est estimé à 1,8 millions d'euros (pour les 60 communes concernées). Le Conseil Municipal,

- Se déclare sensibilisé à cette problématique de l'assainissement, laquelle retient toute son attention
- devant les coûts très importants de cette phase d'étude,
- demande aux services de l'Etat, un complément d'information sous la forme d'une réunion.
- demande, ce qui lui paraît être la moindre des choses, à être informé du contenu du cahier des charges de cette étude.

QUESTIONS DIVERSES

Information au Conseil municipal Le Maire rappelle le différend qui oppose la commune au Groupement Forestier de Châtillon en ce qui

(Suite page 11)



Pie bavarde

(Suite de la page 10)

concerne le chemin débutant à l'intersection des chemins dits de VAL-ET-CHATILLON et de CI-REY à CHATILLON desservant les fonds privés de Monsieur ANDRE et du Groupement Forestier de Châtillon .

- A l'initiative du Groupement Forestier précité qui revendiquait la propriété du chemin desservant

notamment ses fonds, la commune avait été assignée au Tribunal de Grande Instance et avait perdu en 1ère instance.

- Considérant que c'est à tort que le Tribunal avait donné raison au Groupement Forestier puisque le chemin en question n'est pas affecté d'un numéro de parcelle, qu'il figure comme tel au cadastre depuis 2 siècles, et qu'il est affecté à l'usage

du public, Le Maire a fait appel de cette décision.

- La cour d'appel, dans son jugement du 09 février 04, a infirmé dans toutes ses dispositions le jugement de première instance.

Le chemin concerné est donc bien propriété communale, faisant partie de son domaine privé et affecté à l'usage du public.

Conseil municipal : délibérations du 26/03/04

BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2004

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'année 2004 qui est équilibré en dépenses et en recettes et qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses : 375 130 €

recettes : 375 130 €

Section d'investissement :

Dépenses : 236 183 €

recettes : 236 183 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal maintient les taux d'imposition suivants pour l'année 2004 :

taxe d'habitation : 4,17 %

taxe foncière sur propriétés bâties : 5,85 %

taxe foncière sur propriété non bâtie : 22,23 %

taxe professionnelle : 4,84 %

BUDGET PRIMITIF 2004 - SERVICE DES EAUX

Le Conseil municipal approuve le budget primitif de l'année 2004 qui

est équilibré en dépenses et en recettes et qui se décompose comme suit :

section d'exploitation

dépenses : 87 452

recettes : 87 452

section d'investissement

dépenses : 83 431

recettes : 83 431

SERVICE DES EAUX - Affectation de résultats

Le Conseil Municipal affecte une partie du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2003 à la section d'investissement au compte 106 réserve pour la somme de 31 863, 99 € et la somme de 13 283, 52 € au compte 110 report à nouveau.

AVANCE CHARGES DE CHAUFFAGE AU GROUPE-SCOLAIRE

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le montant des avances sur charges de chauffage à recouvrer mensuellement au groupe scolaire pour l'année 2004 :

Pour chaque logement, type F4 :

100 €

Pour chaque logement, type F3 : 90 €

Pour le logement du rez-de-chaussée : 75 €

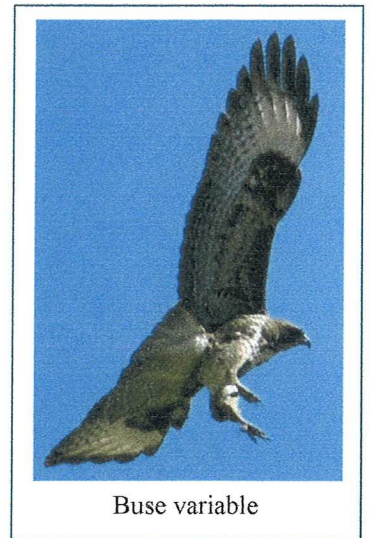
PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE

Le Maire donne lecture du programme de travaux à réaliser en 2004, ainsi que des travaux soumis à subvention à réaliser en 2005. Le Conseil municipal,

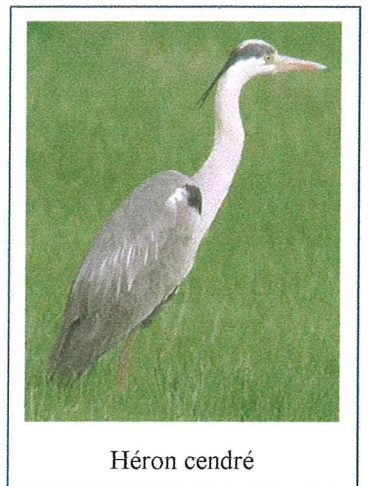
- APPROUVE le programme de travaux à réaliser en 2004, concernant une plantation résineuse d'un montant de 4 110 euros et sollicite le subventionnement sur le programme "Aide à la reconstruction".

- APPROUVE les travaux sylvicoles dans les peuplements relatifs au nettoyage et à l'entretien de parcelle, pour un montant de 2 710 euros à réaliser en 2004.

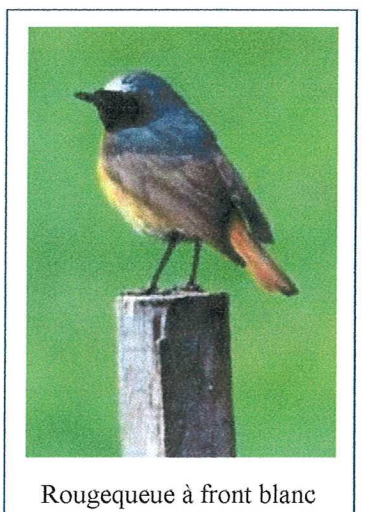
- DONNE UN ACCORD DE PRINCIPES sur les travaux d'entretien de routes empierrées dont la réalisation interviendra en 2005 compte tenu du délai d'instruction du dossier de demande de subvention.



Buse variable



Héron cendré



Rougequeue à front blanc

Conseil municipal : délibérations du 07/05/04

ELECTION D'UN DEUXIEME ADJOINT

Le Conseil Municipal a élu un deuxième adjoint, comme suit : candidat déclaré : BERNARD Christian

résultat du vote :

- votants : 13

- bulletins blancs : 3

- suffrages exprimés : 10

a obtenu :

BERNARD Christian : 10 voix

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2003 :

Fanfare du Val : 500 €

Groupement de défense sanitaire : 75 €

ADMIR : 152 €

Assoc.conjoints survivants : 75 €

Club Vosgien : 475 €

Le Trèfle : 75 €

A.S.I.C : 152 €

Comité des Fêtes : 762 €

Val-Cross : 620 € dont 90 € à titre

exceptionnel

JS Val : 500 €

Restos du cœur : 150

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide d'approuver une hausse de 2,76 % des

loyers des logements communaux pour l'année 2003, en référence à l'indice du coût de la construction.

ETUDE D'ASSAINISSEMENT 2° PHASE - ACCEPTATION DE L'AVENANT N°1

La Commune de VAL-ET-CHATILLON souhaite continuer la procédure de mise en place d'un schéma directeur d'assainissement. A ce titre, elle doit prendre part à la phase deux de l'étude concernant la mise en place du zonage. Le Conseil Municipal accepte l'avenant n° 1 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

Communes de la Vezouze et autorise Le Maire à signer l'avenant susvisé.

RECONSTRUCTION DE L'ABRI DE LA "LA CROIX COLLIN "

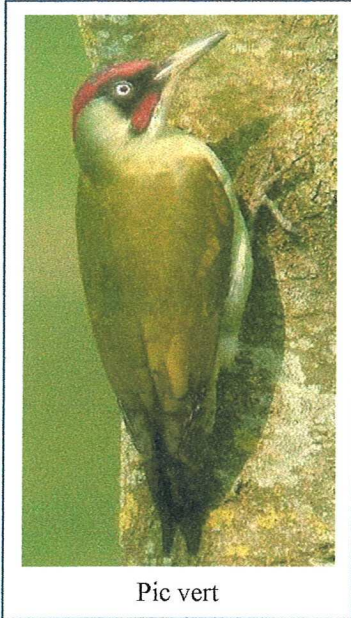
Le maire rappelle au conseil municipal la destruction de l'abri de la " Croix Collin " lors de la tempête de 1999 et la proposition de reconstruction par le Club Vosgien Le Conseil

Municipal autorise le Club Vosgien à reconstruire l'abri de "La Croix Collin" et décide de prendre en charge le coût des matériaux s'y rapportant à hauteur de 1500 euros.

CONVENTION D'IMPLANTATION DE PANNEAUX D'ARRETS DE BUS

Le Maire donne lecture du projet de convention à établir entre le départe-

ment de Meurthe-et-Moselle et la commune pour la pose et la maintenance de poteaux d'arrêt de bus sur les lignes régulières du transport départemental. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Département pour l'implantation de poteaux d'arrêt de bus sur les lignes régulières du TED.



Pic vert

Conseil municipal : délibérations du 08/06/04

TRAVAUX DE VOIRIE RUE MAIX-GAMMERON ET POSE DE CANIVEAUX RUE VEILLON

Le Maire précise qu'en application du code des marchés publics, il y a lieu de délibérer sur le mode de passation du marché nécessaire à la dévolution des travaux de renforcement de chaussée rue du Maix-Gammeron et de la pose de caniveaux rue Veillon. Le Conseil municipal, vu le code des marchés publics, DECIDE de passer un marché selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics pour les travaux suscités, d'autoriser le Maire à signer les marchés publics correspondants

et tous les documents nécessaires à leur dévolution et leur exécution (avenants, décision de poursuivre, DESIGNER les membres de la commission d'appel d'offres comme suit : Membres titulaires : BOUQUET René, BERNARD Christian, ARSON Yannick Membres suppléants : COSTER Jean-François, SCHMITT Marie-Josèphe

DEMANDE SUBVENTION DOTATION DE SOLIDARITE POUR TRAVAUX REFECTION DE LA POSTE

Le Maire rappelle au Conseil municipi-

pal la délibération du 26/09/2003 par laquelle il avait été décidé d'effectuer des travaux de réfection du logement de la Poste. Les travaux ayant été réalisés, il y aurait lieu de solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre de la dotation de solidarité pour l'année 2004. Le Conseil Municipal, SOLLICITE le versement d'une subvention du Conseil Général au titre de la dotation de solidarité de l'année 2004, pour des travaux de réfection du logement de la Poste d'un montant de 7996.90 euros TTC, déjà réalisés et payés au titre de l'investissement 2004.

Conseil municipal : délibérations du 28/07/04

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que : - Monsieur CARO Jean-Luc, agent d'entretien a réussi le concours d'agent technique et figure sur la liste d'aptitude du grade technique - Madame PAULUS Brigitte, secrétaire de mairie, a réussi l'examen d'intégration des secrétaires de mairie dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux et figure sur la liste d'admission s'y rapportant A cet effet, il y aurait lieu à compter du 1er septembre 2004 : - de supprimer le poste d'agent d'entretien occupé par Monsieur CARO Jean-Luc et de créer un poste d'agent technique - de supprimer le poste de secrétaire de mairie occupé par Madame PAULUS Brigitte et de créer un poste d'attaché territorial Le Conseil Municipal décide à compter du 01/09/2004 : - de supprimer le poste d'agent d'entretien à temps complet occupé par Monsieur CARO Jean-Luc et de créer un poste d'agent technique à temps complet - de supprimer le poste de secrétaire de mairie à temps non complet (32heures hebdomadaires) occupé par Madame PAULUS Brigitte et de créer un poste d'attaché territorial à temps non complet (32 heures hebdomadaires).

SOUTIEN AU MAINTIEN DES COLLEGES DES CANTONS DE BLAMONT, BADONVILLER et CIREY-SUR-VEZOUZE

Face aux incertitudes qui pèsent sur le devenir des collèges des cantons de Blâmont, Badonviller et Cirey-sur-Vezouze et faisant suite à la réunion des élus des trois cantons du 24 juillet 2004, le conseil municipal affirme son attachement au maintien des collèges des cantons de Blâmont, Badonviller et Cirey-sur-Vezouze, entend marquer sa solidarité et sa volonté d'agir en commun pour préserver les collèges dont la présence est indispensable au désenclavement de nos zones rurales, compte tenu de la volonté plusieurs fois réaffirmée du conseil général 54 de maintenir et soutenir les collèges ruraux, ainsi que de l'annonce faite par ce dernier de reconstruire un collège à Cirey-sur-Vezouze - interpelle solennellement Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, le Recteur, l'Inspection académique, d'engager avec les élus locaux, parents d'élèves et professeurs, une réflexion sur le devenir et la préservation des trois collèges.

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA HAUTE VEZOUZE

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes comme suit : - Le siège social de la Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze est fixé au 6, Place Chevandier 54480 CIREY-SUR-VEZOUZE

CLASSEMENT DU PLAN D'EAU COMMUNAL

Après avoir pris connaissance d'un courrier émanant du Roseau de la Haute Vezouze relatif au classement du plan d'eau communal, le Conseil municipal accepte que le plan d'eau communal soit classé étang de pisciculture à vocation touristique.

QUESTIONS DIVERSES

- ACCEPTE le remboursement par les assurances des dommages causés à la fontaine rue Jean Mariotte par Monsieur KERN Gérard, d'un montant de 603,98 euros
- DISPENSE les associations communales du versement d'une caution lors de la réservation de la salle des fêtes, en raison de leurs moyens financiers limités
- FIXE à 50 euros, le tarif du compteur d'eau à recouvrer auprès des abonnés qui n'ont pas pris les précautions nécessaires pour la protection de leur compteur.



Merle noir

Conseil municipal : délibérations du 27/09/04

REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS COLLECTIFS DES CITES DE CIREY, DE MORVAL, DU MOULIN ET DU BAJEU

Le maire rappelle au Conseil Municipal le problème dans les anciennes cités ouvrières de l'ex Cotonnière Lorraine (cité de Cirey, de Morval, du Moulin et du Bajeu).

En effet, dans ces cités, la distribution d'eau potable y est collective, en série, le propriétaire du logement aval étant tributaire de l'installation du (ou des) logement amont.

Des travaux conséquents seraient donc nécessaires afin de réaliser des branchements individuels aux normes, avec pose de regard-compteur en limite de domaine public. A cet effet, les services de la DDE ont pu présenter une offre de maîtrise d'œuvre ainsi qu'un premier diagnostic et pré-chiffrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de mise aux normes des raccordements d'eau potable dans les cités de Cirey, de Morval, du Moulin et du Bajeu.

DESIGNE la Direction Départementale de l'Équipement comme maître d'œuvre du projet et approuve le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,

APPROUVE le montant estimatif des travaux s'élevant à 252 490 € HT, soit 301 978,04 € TTC.

SOLLICITE auprès des subventionneurs potentiels, Conseil Général et Agence de l'Eau, une aide financière pour la réalisation de ces travaux,

TRAVAUX DE PEINTURE DANS BATIMENT COMUNAL

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'effectuer des travaux de peinture dans un bâtiment communal "Mémoire du Textile" et à cet effet, donne lecture d'un devis établi par l'entreprise BIONDI Alain d'un montant de 5887,61 euros HT, soit 7041,58 euros TTC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le devis établi par l'Entreprise BIONDI d'un montant de

5887,61 euros HT, soit 7041,58 euros TTC pour la réalisation de travaux de peinture dans un bâtiment communal "Mémoire du Textile".

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation d'équipement

RECONSTRUCTION DE L'ABRI "CROIX COLLIN"

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de reconstruction de l'abri Croix Collin détruit par la tempête de 1999, pour un coût d'environ 1500 euros.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les devis de matériaux présentés pour la reconstruction de l'abri "Croix Collin" comme suit :

- Etablissements ZELIKER : 914,68 euros TTC

- Amis de Mached : 411,02 euros TTC

- Estimation sur achat de fournitures diverses : 120 euros TTC

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général pour le financement de ces travaux, au titre de la dotation d'équipement

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une voix contre

- ATTRIBUE une subvention de 300 euros à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de CIREY-SUR-VEZOUZE

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU RASED

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE au RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves de Difficulté) une subvention de 1 euro par élève scolarisé dans la commune, soit 81 euros pour financer les frais de fonctionnement (fournitures,

besoin en matériel spécifique).

INDEMNITE DE CONSEIL A Mme HUGONIN, PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Suite au départ de Melle CLOCHETTE

- FIXE le taux de l'indemnité de Conseil à Mme HUGONIN Evelyne, Percepteur, à 100 % du 01/09/2004 au 31/12/2004.

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Le Maire à signer les actes relatifs aux marchés à procédure adaptée dans le cadre de ses compétences.

CONVENTION SCOLAIRE AVEC LA COMMUNE D'ANCIERVILLER

Le Maire donne lecture du projet de convention émanant de la commune d'Ancerville concernant la participation de la commune de Val-et-Châtillon aux dépenses de fonctionnement du regroupement scolaire, sachant que deux enfants de la commune sont scolarisés à Ancerville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention réglant la participation de la commune de Val-et-Châtillon aux dépenses de fonctionnement des écoles primaires du regroupement scolaire.

MISE EN VENTE DES COUPES DE BOIS - ASSIETTE 2005

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la mise en vente en bloc et sur pied des parcelles 24 et 38, ainsi que des parcelles 30 et 33, au titre de l'assiette 2005.

PRECISE que le prix de retrait susceptible d'être communiqué par l'ONF sera défini par la commission Forêt en temps utile.



Corneille noire



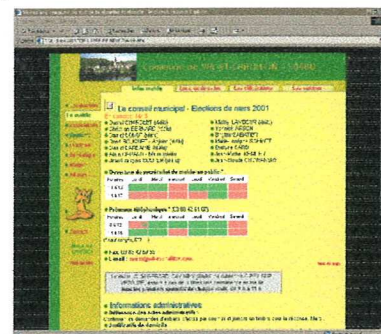
Rousserolle verderolle

<http://www.val-et-chatillon.com>

Depuis six ans (déjà), notre commune est présente sur Internet. Souvent relooké, pas assez souvent mis à jour, le site fait surtout le bonheur des généalogistes. Car c'est un des rares sites Internet communaux à présenter en libre service le dépouillement des mariages depuis 1813 jusqu'à 1900. Un nombre considérable de personnes ont leurs racines à VAL. Cela s'explique notamment par l'histoire de notre industrie textile qui a

déplacé des populations (dans un sens pour venir y travailler, dans l'autre parce que cette industrie a cessé). Mais le site informe aussi sur des domaines variés comme le prix de l'eau, le jour de ramassage des ordures ménagères, les dates de ramassage des objets encombrants ou les délibérations du Conseil.

<http://www.val-et-chatillon.com/>



Le piémont, ça bouge !



Il y a près de trois maintenant naissait l'association e-dil (Dynamiques d'Initiatives Locales), qui s'est fixé pour objectif le développement local au moyen de la démocratie participative dans le Piémont vosgien de Meurthe-et-Moselle.

L'entité Piémont :

Certaines communes du département ont été classées communes de Piémont par la loi Montagne de 1985. Etablies sur les premiers contreforts du Donon, elles portent globalement les mêmes difficultés économiques et sociales, ont le même sentiment d'isolement dû à leur situation géographique marginale, mais surtout, et c'est le plus important, partagent les mêmes richesses en matière de sites naturels et de potentialité touristique. Par extension, e-dil a choisi de rassembler sous ce vocable les cantons de Badonviller et de Cirey. Parce que l'homogénéité de ce territoire est flagrante et qu'il a une dimension idéale pour bien travailler ensemble.

Développement et démocratie participative :

Ouverte à tous, lieu de réflexion et d'échange d'expériences par des gens du terrain, l'association est parvenue au constat qu'il ne peut y avoir de participation de la population à un mouvement de développement sans une prise de conscience préalable des atouts dont elle dispose. Le discours misérabiliste au sujet de nos cantons est stérile. C'est précisément lorsque le découragement nous guette qu'il faut nous réunir. Si nous voulons prendre en main notre destin, nous devons d'abord être convaincus de la richesse de notre territoire et des initiatives individuelles et collectives qui l'animent.

C'est cette mission de restauration de confiance en soi qu'e-dil s'est assignée.

C'est dans cet esprit que nous avons diffusé un calendrier des manifestations de l'été dans le Piémont vosgien qui était avant tout destiné aux habitants eux-mêmes.

Le Piémont, ça bouge !

Ce projet consistait en l'organisation d'une manifestation fédératrice qui, sur une journée, proposait une randonnée en étoile au départ de chacun des villages du Piémont vers un point central de rassemblement où chaque commune ou association participante présenterait ses atouts, son savoir-faire aux autres lors d'une soirée festive. Les randonnées pouvaient se faire par tout moyen non motorisé à travers nos magnifiques forêts.

Il ne s'agissait pas de créer une manifestation folklorique de plus mais de bâtir ensemble un projet simple pour que nous apprenions à nous connaître avec le désir de :

faire connaître les richesses naturelles et humaines du Piémont vosgien aux habitants eux-mêmes, fédérer les énergies pour leur donner de la force et du courage, en vue de créer une identité et une fierté d'appartenance à notre territoire, socles d'un développement local futur.

Toutes les communes et associations étaient invitées à participer activement à l'organisation de cette journée du 28 août 2004. Une trentaine d'entités locales (associations et mairies) avaient participé activement à la définition du projet et à sa préparation.

(Suite page 15)



Extrait de l'article de l'E.R. du 07 octobre 2004 :

« Une grande fête le 28 août dernier a proposé à tous les habitants du Piémont, sans oublier ceux de la vallée de la Plaine de se rendre à pied, à VTT, à cheval depuis leur lieu de résidence jusqu'à un point de ralliement qui était Saint-Sauveur. L'organisation se devait d'être pointue car tout le monde devait arriver au village à peu près dans les mêmes heures. Certains marcheurs de la vallée ont effectué plus de 15 km à pied.

Le maire, Philippe Arnould, aidé de bénévoles, a bien fait les choses en prévoyant l'installation de tentes (le temps était incertain), un éclairage, des tables et des bancs pour le pique-nique en commun (chacun apportait sa propre nourriture qu'il pouvait partager avec les autres), et de stands réservés aux associations locales présentant leur savoir-faire. Un concours de poésie a même été lancé, sur le thème de cette manifestation, par Mme Talotte.

Il avait été décidé que cette fête ferait l'objet d'un spectacle nocturne improvisé. C'est ainsi que les Cavaliers du Lunévillois ont donné une superbe prestation de dressage et d'adresse à cheval, Musique à l'Oreille de Badonviller a charmé l'assemblée qui n'hésitait pas à chanter en chœur de vieilles chansons françaises. Comme le temps ne le permettait pas, l'association d'astronomie a rangé son matériel, tandis que le groupe folklorique « les P'tios Folks » de Bionville a fait danser la soyotte.

Lors de la réunion-bilan de Badonviller en présence de Bernard Muller, maire et conseiller général, de Philippe Arnould, maire de Saint-Sauveur et de la plupart des associations qui s'étaient investis, une liste a été élaborée relevant les points positifs et négatifs. Il a été unanimement décidé de réitérer l'expérience qui tourne dans toutes les communes du Piémont vosgien. »

Sur une idée de Josiane Talotte, lors du rassemblement de Saint-Sauveur, chacun était invité à s'exprimer librement (en rimes ou non, anonyme ou non) sur l'impression du moment. Quelques extraits :

Je me souviens que derrière les rochers
d'Achiffet,
On allait se promener,
Pour se bécotter,
C'était peut-être la roche du diable ?

Dans notre piémont,
Il y a Petitmont,
Et surtout le Rougimont,
D'où l'on voit si bien le Donon

En ce 28 août, on se met tous en route,
N'oublions pas les casse-croûte
En cette manifestation, nous sommes de joyeux lurons,
Et on marche, on chante, on danse pour cette occasion.
Concernant le piémont vosgien, on s'y sent bien,
À faire la fête jusqu'au lendemain.
A l'année prochaine, avec encore plus d'entrain
Pour tenir jusqu'au petit matin.
Sandrine Launoy

Petit chemin de croix
En passant par
La croix Collin,
La croix Klopstein,
La croix Fraize,
La croix baguee,
La croix Receveur,
La croix Bodin,
La vierge du Trupt
vous salue bien

Que la montagne est belle,
Saint-Sauveur, que de souvenirs,
Dans le contrefort pré-vosgien.
L'abbaye, à elle seule, haut lieu d'Histoire,
Agnes de Langstein première comtesse de Salm
Lance cette abbaye qui fut riche en superficie et en biens.
Sur le versant où se déroule cette première fête foule
le versant ouest sur ce côté, les moines à l'époque
avaient des vignes.
Il est bon de se retrouver sur cette belle montagne.
Cette fête doit se renouveler et même prendre de
l'ampleur.
Merci aux organisateurs.
Georges Eppe

Comment t'es-tu attifé,
Pour courir les roches d'Achiffet,
Prends bien garde aux fées,
Qui dansent, tout près, sur la
roche du Corbet
Josiane



P O É M E S

Occupé que j'étais par les préparatifs
Du grand rassemblement clôturant la journée,
Je n'ai pu randonner à travers le Massif
De notre Piémont comme j'aurais aimé.

Aussi vais-je tenter en vers alexandrins
De faire le récit de ce que j'ai vécu
Pendant cette soirée sous un vilain crachin
Et rendre hommage ainsi à ceux qui sont venus.

Ceux de Val, de Badon depuis le mercredi,
D'Angomont, et aussi les joyeux cavaliers,
Au rude labeur à Saint-Sauveur s'étaient mis,
Et avec enthousiasme avaient tout installé.

Prouvant ainsi que le Piémont peut bouger,
Le jour dit convergèrent vers notre village
Des vététistes et de nombreux cavaliers,
De courageux marcheurs. Ils étaient de tout âge !

Que c'était émouvant de les voir arriver,
Certes un peu lassés mais heureux du voyage,
Venant de partout pour une belle veillée
Que rien ne gâcherait pas même les nuages,

De Lafrimbolle, Val, Bertrambois, Petitmont,
D'Angomont, Bionville, Cîrey et Badon,
De Neuviller, des deux Raon et d'Allarmont,
Enfin de presque tous les coins du Piémont !

La place fut laissée à la clique de Val
Qui le début des festivités a sonné.
Une extraordinaire joute médiévale,
Un acrobate à vélo nous ont enchantés.

Certains visitaient les restes de l'abbaye
Et d'autres parcouraient les expositions,
Et tant de talents assemblés donnaient envie
De crier bravo à ces associations.

Animé par les chants d'un groupe musical,
Le repas fut suivi de danses endiablées,
Soyottes, branles, bourrées, polkas peu banales
Jouées par des folkeux amis de la Vallée.

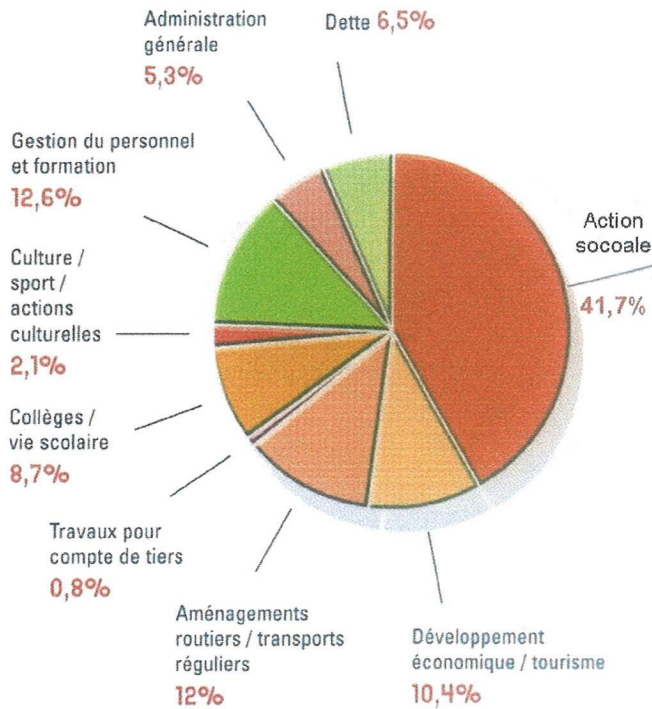
Voilà comment se déroula
Au village de Saint-Sauveur,
La soirée où l'on célébra
Dans l'amitié et le bonheur
Le Piémont et ses beautés,
Socle de notre identité.

Budget primitif 2004*

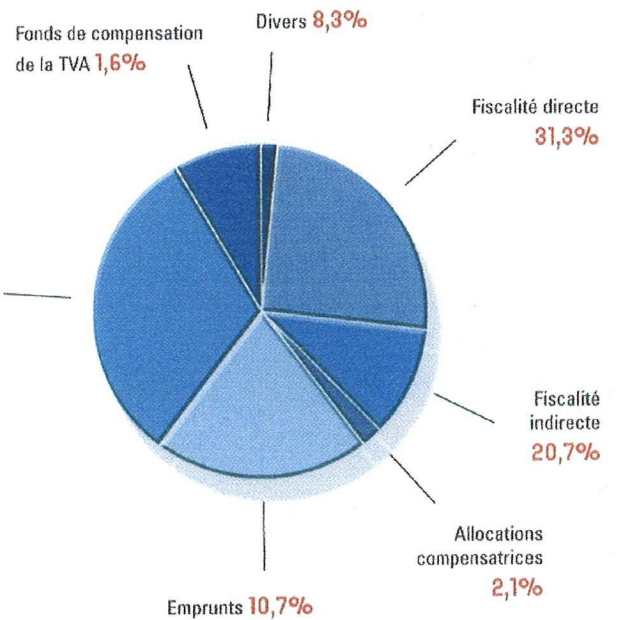
Dépenses 548,83 M€ / SOURCE CG 54

Budget primitif 2004*

Recettes 548,83 M€ / SOURCE CG 54



* y compris les allocations RMI-RMA



* y compris les recettes TIPP (financement du RMI-RMA)

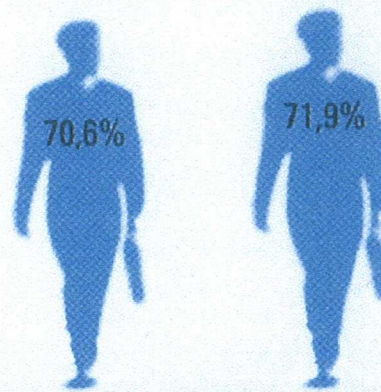
Meurthe-et-Moselle : des chiffres, pour nous situer

Taux d'activité en Meurthe-et-Moselle au recensement de 1999 : 65,4%

SOURCE INSEE



Femmes 1990 1999



Hommes 1990 1999

Population totale / SOURCE INSEE - ESTIMATION DE POPULATION AU 1^{er} JANVIER 2003

	MEURTHE-ET-MOSELLE		LORRAINE		FRANCE	
1975	722 693		2 330 822		52 591 584	
1982	716 964	-0,79%	2 319 905	-0,47%	54 334 871	+3,31%
1990	711 943	-0,70%	2 305 726	-0,61%	56 615 155	+4,20%
1999	713 779	+0,26%	2 310 376	+0,20%	58 518 395	+3,36%
Estimations 2003	718 250	+0,62%	2 319 109	+0,37%	59 634 980	+1,87%

Densité / SOURCE INSEE

136 hab/km² → Meurthe-et-Moselle **98** hab/km² → Lorraine **108** hab/km² → France métropolitaine

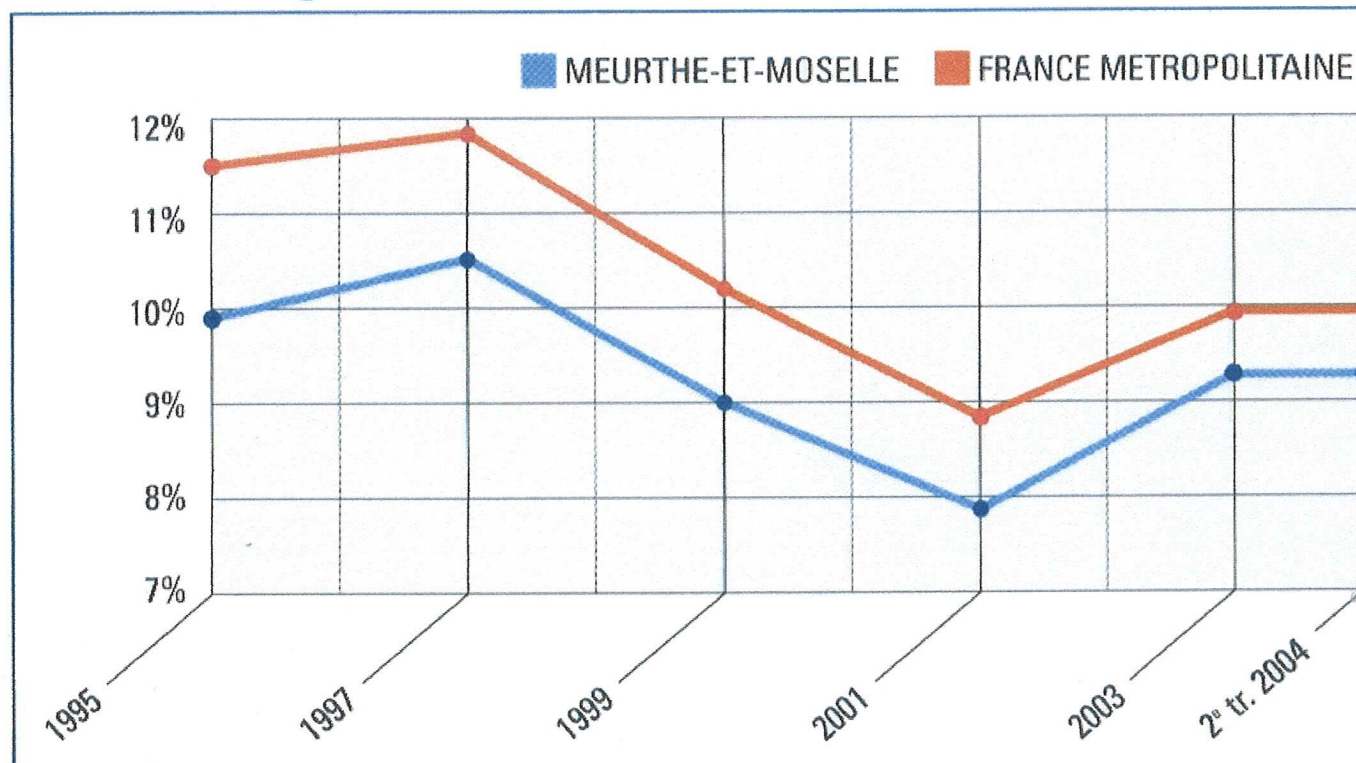
Répartition selon l'âge en 2003 (estimations) / SOURCE INSEE

AGE	MEURTHE-ET-MOSELLE	LORRAINE	FRANCE METROPOLITAINE
0 à 19	25,21%	25,16%	25,11%
20 à 39	28,75%	28,19%	27,38%
40 à 59	26,33%	27,09%	26,85%
60 à 74	12,64%	13,27%	12,90%
75 et +	7,04%	7,05%	7,74%

SOURCE INSEE - 2001

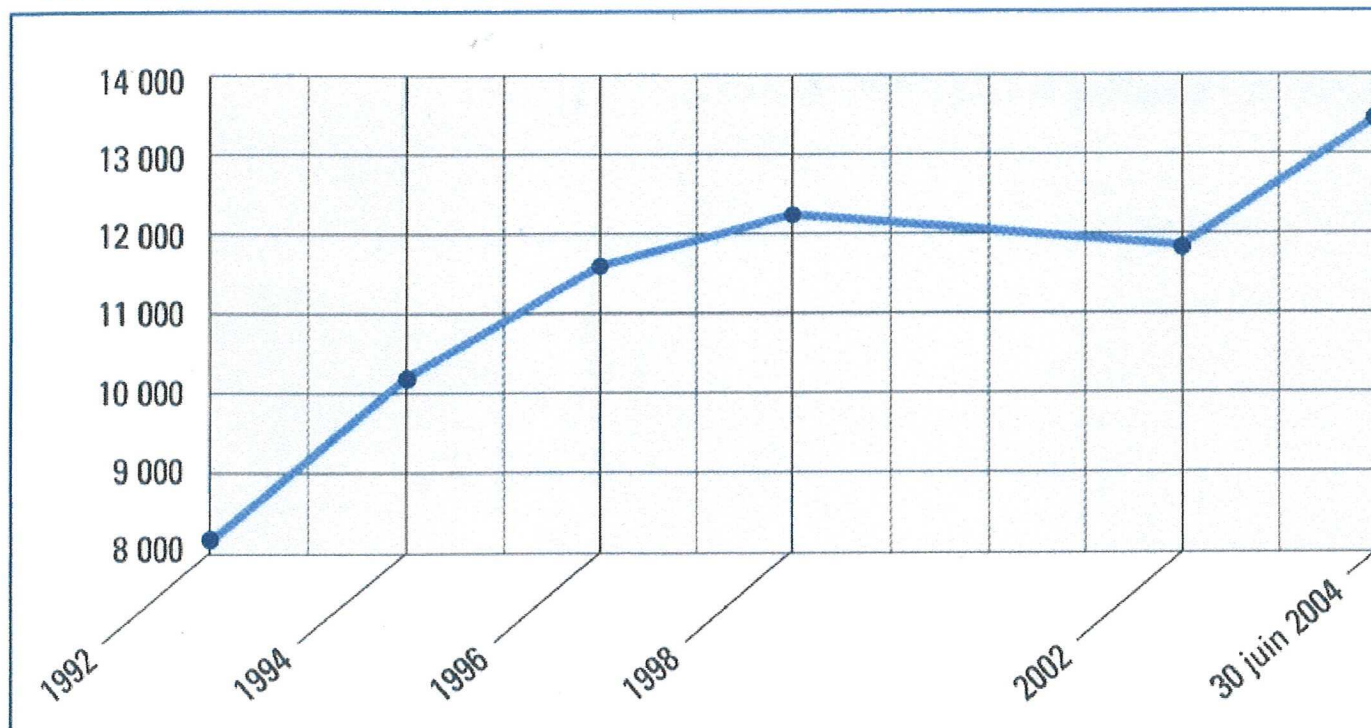
	MEURTHE-ET-MOSELLE		LORRAINE	
Taux de natalité (‰)	12,3		12,0	
Taux de mortalité (‰)	8,6		8,9	
Espérance de vie	Femmes : 82,3	Hommes : 74,8	Femmes : 82	Hommes : 74,5

Taux de chômage en % / SOURCE INSEE



Meurthe-et-Moselle : des chiffres, pour nous situer

Bénéficiaires du RMI en Meurthe-et-Moselle / SOURCE CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE



voies de communication

**Types de voies (longueur en km) /** SOURCE CB 54 - VNF

Routes départementales	3 037 KM
Routes nationales	357 KM
Autoroutes concédées	40 KM
Autoroutes non concédées	92 KM
Voies express	94 KM
Réseau ferroviaires	464 KM
Réseau fluvial	185 KM

ted

**Transports en département en septembre 2004 /** SOURCE CB 54

541 communes desservies	50 lignes régulières
19 lignes de marché	450 circuits scolaires

santé

**Équipement sanitaire en 2003 (lits et places) /** SOURCE DRASS - SAE

Médecine (court séjour)	2 193
Chirurgie (court séjour)	1 741
Gynécologie-obstétrique (court séjour)	332
Soins de suite et réadaptation (moyen séjour)	1 286
Psychiatrie	797

scolarité

**Année scolaire 2003-2004 (public et privé) /** SOURCE RECTORAT DE L'ACADÉMIE NANCY-METZ

	ETABLISSEMENTS	ELEVES
Maternelles et Primaires	762	71 338
Collège	88	37 278
Lycée (général, professionnel, CFA, Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA))	80	33 824
Enseignement supérieur public au 15 janvier 2004 (délocalisation comprise)		
Université Henri Poincaré, Nancy I, Secteur sciences, technologies et santé		16 521
Université, Nancy II Sciences de l'homme et de la société		19 279
Institut National Polytechnique de Lorraine (INPL)		3 740
Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Lorraine (IUFM)		973
Total enseignement supérieur		41 514

sport

**Clubs sportifs licenciés en 2003 /** SOURCE CG 54**1 891****Nombre de licenciés en 2003 /** SOURCE CG 54

- 18 ans	82 224
+ 18 ans	65 219

Meurthe-et-Moselle : des chiffres, pour nous situer

TOURISME

**Capacité d'hébergement en février 2004 (nombre d'établissements)**

Source CDT - Préfecture - Gîtes de France - UNAT

Hôtellerie	103
Hôtellerie en plein air (camping, aires, aire camping car naturelles)	24
Hébergement rural (gîtes, chambres)	151
Hébergement associatif (auberges de jeunesse, centres de vacances, chalets, refuges)	9
Capacité d'accueil totale	13 394 lits touristiques

Restauration au 31 décembre 2003 (nombre d'établissements)

Source CDI 54

De type traditionnel	655
De type rapide	283

ENVIRONNEMENT



Source CDT - 2003

Espaces Naturels Sensibles	215
Forêts	175 736 HECTARES
	soit 33,5% de la superficie du Département

Sentiers

Pédestres	2 672,45 KM
VTT	251,37 KM
Equestres	51,96 KM

Les Jeunes du Val

Les découvertes des jeunes du VAL

Non, ce n'est pas un regroupement de plus, cet attroupement sur un escalier ou dans les rues ... mais une rencontre de jeunes habitants du village avec 2 adultes à leur écoute : Odile SCHIMTT et Didier LOISEAU. Ces derniers nommés sont des éducateurs de proximité qui ont arpenté les vendredis après-midi les rues du VAL pour découvrir les adolescents trop souvent désœuvrés. Par leur gentillesse et leur

profond intérêt, Odile et Didier ont apprivoisé nos Renardeaux.

Un groupe s'est formé et a cherché des activités bénéfiques à tous. C'est ainsi qu'en fin de journée, les gens bien étonnés ont entendu des bruits oubliés résonner dans certains coins de la cité. Et quelques fontaines se sont émerveillées d'être ainsi bichonnées !

Le contrat honoré, le CCAS (Centre Communal d'Action Social) a octroyé 2 € à chaque participant. Le Conseil Général a offert des tarifs attractifs et

la la tirelire de chacun 1 €.

Pourquoi donc ?

Mais pour la grande soirée du Nancy Jazz Pulsation en tournée dans notre contrée. Ce 22 octobre 2004, personne ne manquait à l'appel !

Accompagnés des éducateurs, de Mme TALLOTTE et de RITON, nos jeunes ont rallié BACCARAT. Première découverte : la belle salle des fêtes, puis le « Trois-quarts Jazz », un jeune groupe local chargé de chauffer la salle a précédé le trio jazz manouche « Samarabalouf ».

D'abord intrigués puis charmés, les jeunes du groupe n'ont pas vu le temps passer.

Voici quelques impressions rapportées :

« Au début c'était drôle, j'avais jamais entendu ça. Du milieu à la fin ça m'a plu parce que c'était rythmé. Les musiciens étaient vachement sympa. Je ne me suis pas ennuyé. »

Yannick OBELTZ

« C'était bien. J'ai préféré le guitariste et le contrebassiste. C'est la première fois que j'entendais le genre de musique là. Toute la soirée était satisfaisante. »

Julien CONTASSOT

« Je recommencerais bien une soirée comme celle-là ! J'ai découvert une musique très rythmée. Je n'ai pas vu le temps passer. »

Aurore SIGNER

A minuit passé, il fallut rentrer. Cette soirée a donné bien des idées. Promis, il y aura d'autres ateliers et chantiers et des activités pour les récompenser.

Josiane TALLOTTE

Deux trios et l'unanimité



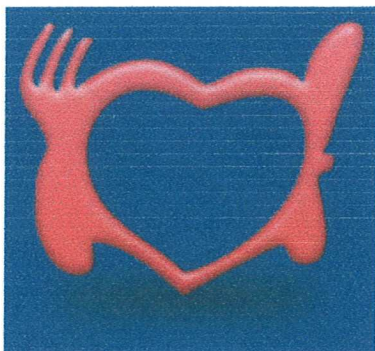
3/4 Jazz, un groupe pétri de talent.

← Les Jeunes du VAL



Un public ravi de pouvoir assister à de grands concerts grâce au NJP décentralisé.

LES RESTOS DU COEUR



Cette initiative de Coluche atteint sa 20^e année. Elle permet d'aider les 4 mois d'hiver les plus démunis. Après étude de leurs recettes et de leurs dépenses, ils peuvent bénéficier de cette aide (le barème de référence est national).

66 millions de repas en France, 20 256 servis par le centre de Cirey pour les 3 cantons Blâmont, Badonviller, Cirey.

L'antenne du Val a distribué 2880 repas pour la saison 2003/2004. (cette année 3000 repas sont prévus pour 10 familles).

Le concert des Enfoirés, les aides européennes, communales, particulières, les collectes permettent d'offrir 6 repas par semaine par personne avec des produits laitiers, du lait, des œufs, des fruits frais, des légumes des conserves, des surgelés (viande, poisson) des desserts, des féculents, des produits d'hygiène et d'entretien, des compléments (thé, café, sucre, huile, confiture...)

Les bébés ont un régime particulier (lait, petits pots pour les plus de 6 mois), couches.

Cirey fonctionne comme un petit supermarché. Pour notre antenne, 5 bénévoles suivant les besoins de chaque famille remplissent des caisses.

Les repas équilibrés, puisés dans les arrivages hebdomadaires stockés à Cirey, sont remontés au Val et distribués l'après midi.

La commune a offert une salle

chauffée, éclairée à la salle des fêtes (sous la scène) et cette année nous avons un congélateur et un réfrigérateur neufs (ceux-ci seront partagés avec d'autres associations après la saison).

Le plus important pour l'équipe permanente de bénévoles Mmes DUHAUT, FOX, TALLOTTE et l'aide ponctuelle de Messieurs DUHAUT et FOX, reste l'accueil des bénéficiaires.

Partager un goûter, les nouvelles des familles, les joies et les soucis, donner des recettes, des conseils, des astuces c'est la recette de ces rencontres réussies où viennent souvent des enfants et des conjoints.

Nous avons organisé quelques "vestiaires", des journées spéciales NOEL et PAQUES. Des séances cinéma 1/2 tarif ont été offertes par Blâmont. Les bénéficiaires offrent aussi de leurs ressources du jardin, du verger. Le partage est ainsi renforcé.

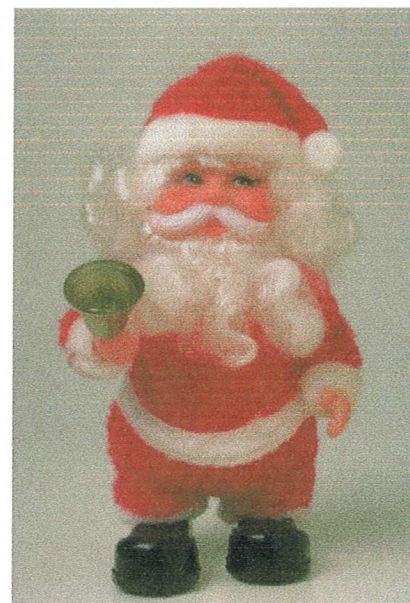
Les inscriptions peuvent se faire le jeudi après midi de 14 h à 15 h au local.

Monsieur CHAUDRON et Mme TALLOTTE assurent une permanence gratuite d'aide juridique et administrative à Cirey à la mairie une fois par mois.

En cas d'urgence vous pouvez joindre **Mme TALLOTTE,**
tel 03-83-42-37-47.

Pour le prochain bulletin nous allons prévoir des photos et cette année la presse devrait nous envoyer un émissaire.

Une collecte sera organisée les 28 et 29



janvier 2005 à SHOPI et autres grands magasins des trois cantons.

Nous comptons sur votre aide.

Merci d'avance.

J. Tallotte

"Les Restos, c'est donner un peu de chaleur à ceux qui n'ont rien et de la grandeur d'âme à ceux qui ont tout."



LA VIE DES ASSOCIATIONS LOCALES

Le centre de loisir - CLSH

Centre de Loisirs de Val-et-Châtillon « Le Terrier des Renards »

Avant de dresser un bilan complet de l'année qui vient de s'écouler, il conviendra de noter que pour la première fois le Centre de Loisirs s'est déroulé dans les deux nouvelles salles situées dans les locaux de Familles Rurales aménagées à cet effet.

De plus, Mlle Delphine ETIENNE est devenue directrice après l'obtention du B.A.F.D. en remplacement de Mme Rosette CHAROLET, diplômée B.A.F.A.

Il est aussi important de souligner qu'en moyenne seulement 17 enfants ont fréquenté le Centre de Loisirs tout au long des différents projets menés au cours de l'année. Ceci est très regrettable car beaucoup de moyens sont mis en œuvre afin de présenter aux enfants un panel d'activités et de jeux assez variés tournant autour d'un thème fédérateur. Ce manque d'enfants soulève de nombreuses questions au sein de l'équipe d'animation et de direction quant aux actions futures à engager. Nous espérons vivement que les foyers avec enfants de la commune et des environs s'exprimeront et nous feront partager leurs envies et desiderata pour palier à ce désintérêt palpable envers le Centre de Loisirs. Réagissez car le Centre de Loisirs est une micro société où les enfants apprennent à vivre en collectivité et à développer en s'amusant de nombreuses compétences qu'elles soient manuelles, artistiques voire physiques. Il faut que cela continue car la jeunesse est le cœur qui fait vivre une commune !

Nous tenons aussi à remercier très chaleureusement les personnes qui nous une fois de plus

montré leur générosité en ouvrant leurs portes au cours des différents défilés dans la commune et vente de billets de tombola. A tous ceux-là, nous exprimons notre plus profonde sympathie.

Cette année, le Centre de Loisirs a ouvert



quatre fois ses portes :

Session du 9 au 13 février 2004 avec le thème des animaux.

Session du 13 au 17 avril 2004 avec le thème de Pâques. C'était la première fois que le Centre fonctionnait pendant les vacances de Pâques en remplacement des mercredi récréatifs peu bénéfiques.



Session du 2 au 27 août 2004 avec le thème de l'Europe. Le Centre a offert gratuitement aux enfants une journée au parc d'attractions de Fraisvertuis City.

Session du 25 au 29 octobre 2004 avec le thème des fantômes et des sorcières.

Pour tenter de vous expliquer en quelques mots le fonctionnement du Centre de Loisirs, voici les grandes lignes qui sont au cœur de tous nos projets. Elles s'articulent le plus scrupuleusement possible autour du thème fédérateur de la session :

Activités manuelles : déclinaison d'un grand nombre d'activités en tout genre réalisées à partir de différents matériaux et outils.

Activités cuisine : initiation des enfants aux joies de la cuisine. Ils n'hésitent pas à mettre la main à la pâte et aiment beaucoup cela.

Activités chant/danse : préparation du spectacle de fin de Centre, clôturé à chaque

session par un petit goûter avec les parents des enfants.

Activités jeux : en ce qui concerne les sorties extérieures, nous profitons souvent des quelques rayons du soleil qui nous sont offerts pour sortir jouer à de nombreux petits jeux. De nombreux grands jeux sont aussi organisés comme le mini jeu de l'oie pisté, les Jeux Olympiques, le jeu de piste, grand défi et grand jeu de l'oie avec questions...

Activité fil rouge : afin de développer l'esprit de groupe et le « vivre ensemble », nous essayons d'introduire à chaque session une activité fil rouge qui mobilisera et responsabilisera les enfants (Exemple : puzzle dédié à l'Europe des 25, cadres animaux à partir d'un collage de boulettes de papier de soie).

En 2005, le Centre fonctionnera aux dates suivantes :

Session du 14 au 18 février

(Suite de la page 24)

avec le thème des Couleurs.

Session du 18 au 22 avril avec le thème des Cow-boys et des Indiens.

Session du 1er au 27 août avec le thème des Quatre Saisons.

Session de la Toussaint (dates non arrêtées).

Les horaires d'ouverture sont les suivantes :

de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (sauf les mercredi en été journée continue

de 9h à 16h30)

Le tarif forfaitaire à la semaine par enfant est fixé en fonction des catégories qui suivent :

Allocataire Bons C.A.F. : 15 €

Allocataire M.S.A. : 20 €

Non allocataire: 25 €

La Carte Familles Rurales, assurance en cas de problème, est obligatoire et payable en plusieurs fois.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter,

Madame SCHMITT M.-J. au 03 83 42 60 77

Ou Monsieur FERRON J.-M. au 03.83.42.67.96.

L'équipe d'animation du Centre de Loisirs vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2005.

VAL CROSS



la Finale Sport Loisirs



Nous, «Les Gars du Val cross» répondons toujours présents à l'appel. Malgré l'absence des petits et grands enfants du village, nous continuons d'exister. Le calendrier de nos sorties:

10 courses Trophée Sport Loisirs, La Corrida d'Heillecourt sont toujours à l'affiche de notre calendrier sportif.

Le club compte malgré de nombreux départs, toujours une quarantaine de coureurs. Une très bonne ambiance règne au sein du club. Nous sommes toujours prêts à chausser nos baskets et à représenter notre village à chacune des sorties effectuées. De plus, pour la 7ème année consécutive, les «Gars du Val cross» ont la joie d'accueillir, dans notre village, la Finale Sport Loisirs où nos coureurs se verront tous récompensés pour leur participation à toutes les courses du Trophée Sport Loisirs 2004-2005. La finale aura lieu LE DIMANCHE 08 MAI 2005. Date à ne pas manquer. Nous espérons

vos présence et soutien de tous à cette fête du sport, qui se veut familiale et conviviale.

Pour la première fois, le club a organisé un loto qui s'est très bien passé. Je remercie les bénévoles ainsi que les joueurs qui étaient présents. Nous espérons vous retrouver nombreux, l'année prochaine, pour notre deuxième loto.

Tous les membres des «Gars du Val Cross» vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une très bonne santé.

BONNE ANNEE 2005 A TOUS.

Le Président : Gilbert DURAND



Le Comité des fêtes

Cette année encore le comité des fêtes a été l'objet de deux manifestations, Noël des enfants et le vide grenier. Le Noël a débuté par " Dom et la magie des ballons " sculptures sur ballons et tours de magie comique), suivi de l'arrivée du Père Noël, qui malgré le froid est toujours présent pour les enfants et la distribution des friandises et des livres. Je remercie le Conseil Municipal qui attribue chaque année une subvention pour le Noël des enfants, ainsi que les bénévoles qui ont préparé tout ça. Le 15 août nous avons organisé notre vide grenier avec d'autres associations. Des repas ont été servis, des casse-croûte, buvette toute la journée, manèges, confiserie, lâcher de ballons, promenade en calèche il y en avait



pour tout le monde. Les exposants étaient toujours aussi nombreux et contents. Notre vide grenier a été cette fois encore un succès. Cette journée a été terminée par un sublime feu d'artifice offert par la municipalité. Merci à ces associations et tous les bénévoles qui étaient présents pour cette journée, je leur dis à l'année prochaine. En résumé le

comité va bien, il vous présente ses meilleurs vœux pour 2005 et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La Présidente : CHAROLET Rosette

L 'A .D. M. R. à votre Service.

Vous êtes en difficultés nous sommes là pour vous aider vous conseiller et trouver la solution la mieux adaptée à votre situation . Voici les différents services que nous vous proposons

Aide - Ménagère aux Personnes Agées :

C 'est le service le plus demandé ; il s'adresse aux personnes retraitées qui peuvent bénéficier d' une aide financière par leur caisse de retraite Le coût horaire est calculé en fonction de vos ressources par la caisse de retraite de laquelle vous dépendez Le nombre d1 heures accordées varie en fonction de votre dépendance.

Lorsque la personne âgée a des problèmes de santé plus importants nous faisons une demande auprès du Conseil Général : A.P.A.(Aide aux Personnes en perte d'Autonomie)

T.I.S.F. et Aide Ménagère aux Familles

Elle intervient auprès des couples ou des personnes seules ayant des enfants en bas âge et qui rencontrent des difficultés hospitalisation grossesse , naissanceLe coût horaire restant à charge de la famille est déterminé par le quotient familial de celle-ci

Mandataire

Toutes les personnes peuvent en bénéficier . Nous mettons une personne à votre disposition et vous êtes son employeur. La partie administrative est assurée

par nos services : bulletin de salaire , URSSAF ...

S.I.A.D.

Sous le contrôle d' une infirmière coordinatrice et des aides soignantes diplômées ,ce service permet de maintenir les personnes chez elles tant qu' elles ne relèvent pas de soins hospitaliers. Les aides soignantes ne font en aucun cas le travail des infirmières libérales

Service - Repas

Il fonctionne 7 jours sur 7 .Le repas est livré froid (à réchauffer au micro-ondes de préférence) . Vous établissez vous-même le rythme de vos repas tous les jours , tous les 2 jours, ou seulement le dimanche, selon vos besoins .Cependant , pour le bon fonctionnement du service il faut faire la demande 48h à l'avance.

Télé Assistance

Ce service sécurise les personnes malades ou seules ainsi que leurs familles Présenté sous forme de médaillon, il suffit d'appuyer sur un bouton en cas de problème . Le service d'assistance fera alors le nécessaire

Si vous souhaitez plus de renseignements , contactez:

Madame WERNERT Josiane

Tel. 03.83.42.5????99

Les chasseurs

La saison de chasse 2003-2004, s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec beaucoup de sécurité. Les consignes sont strictes et scrupuleusement respectées, auxquelles s'ajoutent des contraintes réglementaires.

1. Respect du plan de chasse
2. Pose de bracelets obligatoires suivant l'âge des animaux
3. Gilets fluorescents pour les chasseurs
4. Consignes redites à chaque journée de chasse
5. Amende et interdiction de tirer s'il y a un manquement au règlement



Les chasseurs ne font pas ce qu'ils veulent quoiqu'en disent certaines personnes. La forêt est toujours aussi difficile à traquer, les chablis y sont encore nombreux dans certaines parcelles, les chas-

seurs malgré l'aide de leurs chiens ont bien du mal à débusquer cerfs, chevreuils, sangliers et renards. L'association met à la disposition des gens du Val, des piégeurs et cela gratuitement, pour prélever tous les animaux nuisibles gênant la vie quotidienne, se renseigner en mairie. La chasse devient petit à petit un loisir de moins en moins accessible à tous les jeunes qui s'y intéressent en raison de son coût. Elle restera toujours le moyen de réguler les espèces pour arriver à un équilibre entre la faune et la flore. Les chasseurs sont conscients du rôle qu'ils ont à tenir dans cet équilibre. Meilleurs vœux à tous.

Le Président : Jean-François COSTER

Les Anciens Combattants

Mission première :

Dans le cadre du devoir de mémoire, notre section s'efforce d'être présente aux cérémonies à caractère patriotique, afin de rendre hommage à nos camarades morts pour la France en défendant nos libertés.

Situation, évolution des effectifs en cours d'année :

Effectif au 01/01/2004: 39 adhérents

Effectif au 30/11/2004: 36 adhérents (décès de Me Beurré le 03/01/04; de Mr Romary Pierre le 10/03/04; de Mr Poussing Raymond le 02/05/04)

Situation financière

saine et bien gérée par notre trésorier Philippe Wolff

Composition du bureau

Président d'honneur : Raymond Héry
 Président : Pierre Sommier
 1er vice-président : Roland Dal Martello
 2ème vice-président : Patricio Garcia
 Secrétaire (bénévole) : Sylviane Besnard
 Trésorier : Philippe Wolff
 Trésorier adjoint : Claude Houot
 Porte-drapeaux : Paul Pierre A.M.C.
 Porte-drapeaux : Pierre Noe-I.F.F.I.
 Porte-drapeaux : Philippe Wolff A.F.N.
 Porte-drapeaux : Patricio Garcia -de 20 ans
 Porte-drapeaux : Serge Bolle Rhin Danube
 Vérificateur aux comptes:
 André Maire et Michel Lemaire

Activités

11 janvier: notre traditionnelle galette (170 participants)

15 janvier: assemblée générale des médaillés militai-

res à Cîrey

16 janvier: inauguration du mémorial d'Afrique du Nord

31 janvier: assemblée générale AMC/Val

8 mai: commémoration du 8 mai 1945

16 mai: assemblée générale statutaire; 66ème congrès de l'AMC

18 juin: commémoration du 18 juin 1940

19 juin: cérémonie à la scierie du trou Marmot

20 juin: commémoration des combats du 19 juin à Tanconville

21 août: cérémonie à Tanconville

5 septembre: 60ème anniversaire du combat de Viombois

16 octobre: cérémonie du 70ème anniversaire de l'UNC à Moussey Bataville cérémonie du souvenir français à Tanconville

10 novembre: cérémonie à 16h30 au monument aux morts de Frémonville cérémonie à 17h00 au monument aux morts de Saint-Sauveur

Notre porte-drapeau Paul Pierre a participé à 14 cérémonies patriotiques: merci pour son dévouement
 Le président Pierre Sommier remercie les membres et toutes les personnes qui ont participé ~ loi', ~ différentes cérémonies patriotiques.

Je vous adresse à tous mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2005

Le président Pierre SOMMIER

La Fanfare

Cette année encore je viens vous parler de la fanfare comme vous l'avez certainement constaté, malgré un appel au recrutement des jeunes dans les bulletins municipaux précédents, la relève n'est toujours pas là, mais restons optimistes espérons que 2005 sera meilleure et pourquoi pas un retour de quelques anciens ou anciennes qui auraient la nostalgie de la fanfare!! (l'appel est lancé). Malgré tout, comme toujours nous avons participé aux manifestations patriotiques de Val, Petitmont, Pexonne. Municipalités auxquelles j'adresse les remerciements de la fanfare pour leurs subventions et leur accueil. Subventions qui nous ont permis cette année de renouveler un peu notre



équipement vestimentaire, (coupe-vent, flammes pour clairons et tambours). Un remerciement au club couture de val qui a contribué bénévolement à la confection de ces flammes et en particulier à Madame LAMBOUR. Je ne voudrais pas terminer sans remercier tous les musiciennes et musiciens, ainsi que les parents pour les plus jeunes, pour leurs présences aux répétitions ainsi qu'aux manifestations, encore merci à tous. L'ensemble de la fanfare et moi-même nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2005.

Le Président : René BOUQUET

La JS VAL

Chers amis sportifs

Une année de plus, comme le temps passe vite. La JS VAL vit son petit bonhomme de chemin, avec des hauts et des bas. Je dois vous avouer qu'à l'heure actuelle, après un début de championnat plein d'espoir, le club se trouve dans une spirale descendante puisqu'il reste sur quatre défaites consécutives face à des équipes qui lui étaient habituellement inférieures. Evidemment, cela ne réjouit personne. Moi le premier. Naturellement des questions se posent. Comment se fait-il que ce qui marchait si bien il y a trois mois ne fonctionne plus aujourd'hui ? Quel grain de sable est venu enrayer la machine ? Ou serait-ce tout bêtement le retour de la "sorcière aux dents vertes". Tout le monde (joueurs, dirigeants) essaie de résoudre cette équation. Une mini réunion de crise s'est déroulée il y a quelques temps afin de trouver la solution à nos problèmes. Je ne vous dis pas que nous y sommes parvenus, mais un



léger mieux s'est fait sentir dernièrement quoique, le doute s'étant installé dans la tête de certains joueurs, il n'est pas facile de remonter la pente. Il semble également qu'un manque de motivation de quelques joueurs ai une incidence directe sur nos piètres résultats. Il est vrai qu'il n'est pas facile de choisir quatorze joueurs tous les dimanches quand vous possédez un effectif de 23 licenciés. Une sélection s'impose, les personnes non convoquées se sentent frustrées alors que certains joueurs régulièrement appelés ont tendance à se reposer sur leurs lauriers et ne pas donner la pleine mesure de leur talent. Cependant ne dramatisons pas, il nous faut optimisme garder. La JS VAL relèvera

la tête comme elle l'a toujours fait par le passé. Elle en a vu bien d'autre depuis sa création (1948). Contrairement à ce qui avait été programmé dans le dernier bulletin municipal, le souhait de monter une

(Suite de la page 28)

équipe de jeunes n'a toujours pas été concrétisé. Le manque de bénévoles pour les encadrer se faisant sentir, sa création a été différée à une date ultérieure. Mis à part tous ces petits problèmes, l'ambiance au sein du club est bonne. La troisième mi-temps et les repas occasionnels réconcilient tout ce beau monde.

CALENDRIER MANIFESTATIONS 2005

Soirée loto (mars ou avril 2005)

15 août 2005 (en partenariat avec la municipalité et

différentes associations du Val)

Dans l'espoir de vous rencontrer lors de ces manifestations ou tout simplement au bord du terrain, les joueurs, les dirigeants et votre serviteur nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année 2004 ainsi qu'une année 2005 pleine de bonheur, de satisfactions pour vous-même et tous vos proches.

Le Président : Christian BERNARD

Le Musée du Textile

MEMOIRES DU TEXTILE

Toujours aussi dynamiques, les acteurs chargés du fonctionnement du musée, gardent un optimisme toujours aussi fort depuis la création de l'association. Cette année, nous avons enregistré une défection très sensible des visites du musée. Cet état de fait n'est pas spécifique à l'association. Des musées plus connus, se situant dans des sites visités par de nombreux touristes, eux aussi ont vu la fréquentation touristique baissée considérablement. (Déjà en 2003, un constat était fait quant à la fréquentation de certains sites). La presse locale à plusieurs reprises s'en est fait l'écho. Le 28 février 2004, les membres de l'association étaient convoqués en Assemblée Générale ordinaire. Le "quorum était atteint". Au 1er janvier 2004, l'association comptait 434 adhérents

- Quorum à réaliser = 218
- présents (votants) = 96 suffrage exprimés 275
- pouvoirs reçus = 179

Cette assemblée était honorée de la présence de Messieurs GUILLAUME François, député de Meurthe-et-Moselle et GERARD Alain, Maire de la commune, Conseiller Général de Cirey-sur-Vezouze et Vice Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle. Par ailleurs, on notait la présence de Présidents d'associations locales. Tout au long de l'année, nous avons employé nos efforts pour rechercher d'autres matériels à présenter au public. De plus en plus, nous rencontrons des difficultés pour acquérir des machines. Le matériel qui nous est proposé ne correspond pas à la génération exposée au musée. Le coût de la transaction, parfois, n'est pas à la portée des finances de l'association. (Même en sollicitant des subventions, pour les collectivités, ce serait trop onéreux. Il faut rester dans la juste mesure). Par ailleurs, nous avons très souvent des pistes pour se procurer de la matière pour fonctionner (fil de trame



ou de la chaîne de tissage). Chaque fois, nous sommes confrontés à des problèmes de conditionnement du fil. (Nous sommes très attentifs à la recherche de ce matériel). La fréquentation du musée cette année a été très modeste. Nous avons enregistré 1150 entrées (pour le 15 août, 650 entrées gratuites)-(très peu de groupes, pas de scolaires, surtout des visites individuelles, des touristes de passage). Les visiteurs sont toujours charmés par la présentation du musée. Par contre certains souhaiteraient que les entrées soient gratuites !!!

INFORMATIONS

L'assemblée générale 2004 se tiendra à la salle des fêtes de VAL-ET-CHATILLON le SAMEDI 26 FEVRIER 2005 à 14 h30.

VENTE D'OUVRAGES

"L' INDUSTRIE TEXTILE DANS LA VALLEE DE LA HAUTE VEZOUZE"

1er ouvrage : les Etablissements BECHMANN

(Suite de la page 29)

(1825 à 1963)

2eme ouvrage : LA SOCIETE COTONNIERE LORRAINE (1901 à 1978)

Ces deux ouvrages retracent l'histoire de l'industrie textile dans la vallée de la Haute Vezouze, édités par Mr CORNIBE Roger. Ceux-ci sont en vente (17 euros chacun) au musée du textile aux jours d'ouverture et chez l'auteur tel : 03-83-42-67-92 (voir aussi page 8)

Jours d'ouverture du musée :

1) avril, mai, septembre, octobre : les mardis et dimanches

2) juin, juillet, août : les mardis, jeudis et dimanches
heure d'ouvertures : 13h30 à 18 h

Pour les groupes nous consulter

Tarifs individuels : 3 euros

Enfants moins de 12 ans : gratuit

Groupes : 1,5 euros (à partir de 12 personnes)

Scolaires : 1 euro

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus. Le Personnel de l'association et moi-même vous souhaitent leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2005.

Le Président : Jean-Marie FERRON



Effectif par commune à la liquidation de la Société Cotonnière Lorraine

	Hommes	femmes	
VAL-ET-CHATILLON			
- 25 ans	1	12	
25 à 40 ans	14	15	
40 à 50 ans	14	6	
50 à 57 ans	10	10	
+ 57 ans	2	2	
Sous total :	41	45	86
CIREY-SUR-VEZOUZE			
- 25 ans	2	11	
25 à 40 ans	19	9	
40 à 50 ans	7	7	
50 à 57 ans	2	3	
+ 57 ans	3	4	
Sous total :	33	34	67
PETITMONT			
- 25 ans	1	2	
25 à 40 ans	2	2	
40 à 50 ans	3	2	
50 à 57 ans	1	3	
Sous total :	6	10	16
BERTRAMBOIS			
25 à 40 ans	2	2	
40 à 50 ans	1	1	
Sous total :	3	3	6
TANCONVILLE			
40 à 50 ans	1	1	
50 à 57 ans	1		
Sous total :	2	1	3
FREMONVILLE			
50 à 57 ANS	1		1
PARUX			
25 à 40 ans	1		1
BREMENIL			
+ 57 ans			1
BADONVILLER			
25 à 40 ans	1		1
MONTREUX			
25 à 40 ans	1		1
Total :			183

USEP

Avec le soutien des habitants de VAL- ET- CHATILLON et autres communes, cette année encore nous avons réalisé plusieurs manifestations au profit de nos enfants: "loto, marché de Noël, bourse aux jouets, tombola, carnaval, Pâques".

Nos enfants ont pu profiter de la neige en effectuant deux sorties ski dans les Vosges la neige était au rendez-vous. Comme tous les ans ils sont partis en voyage, les petits ont passé une agréable journée dans un centre de loisirs, au programme:

barque, karting, vélo trois roues, spectacle son et lumière sur l'eau, visite d'une classe du temps de nos grands-parents, ils sont partis ensuite dans une petite ferme à la rencontre de plusieurs animaux, ils sont tous revenus ravis!

Pour les plus grandes classes, ils ont revécu une journée du temps passé, visite guidée du château fort où ils se sont revêtus d'habits d'époque. Une journée très ensoleillée, ils

sont tous revenus avec le sourire.

Du matériel sportif a été acheté "Matelas de gym, ballons, vélos, trottinettes, tricycles", ainsi qu'un frigo pour mettre à la disposition des maternelles pour le goûter du matin.

Une classe découverte est prévue cette année, certaines classes partent au bord de la mer en Bretagne "les veinards". D'autres manifestations sont toujours au programme

pour cette année "Bourse aux jouets, loto, Pâques, carnaval, kermesse, saint Nicolas, marché de Noël". Nous comptons sur vous.

Un grand merci à tous et particulièrement aux autres associations présentes lors des manifestations pour nous soutenir et à tous les parents présents pour leurs enfants.

Les élèves de l'école et les parents d'élèves sont heureux de présenter aux habitants de VAL- ET- CHATILLON leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2005.

Bonne année à tous.
L'équipe de l'USEP



ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS VEUFS ET VEUVES

SECTION DE CIREY -SUR- VEZOUZE - VAL-ET-CHATILLON

Accueillir, aider, informer et défendre sont les quatre buts de notre association.

La section compte actuellement 40 adhérents. Au cours de l'année, nous avons eu à déplorer le décès de Mme GERMAIN.

La FAVEC (notre fédération nationale) est très vigilante à la réforme des pensions de réversion (réforme pour le moment suspendue mais pour combien de temps?)

Nos activités pour 2004 ont débuté par l'Assemblée Générale Départementale à CIREY le 14 mars. Ensuite, le 21.04 eut lieu notre après-midi d'information suivie d'un goûter. Le 4.07 était organisé le voyage départemental qui nous emmena dans les Vosges. Un séjour de vacances, du 4 au 12.09, à Hyères dans le Var, fut une réussite à tout point de vue, et l'année s'acheva par un goûter le 9.12.

En 2005, nous aurons l'Assemblée Générale Département-



taile à Nancy le 13.03. La sortie départementale le 3.07, le séjour de vacances en septembre où les lieux ne sont pas encore fixés.

A toutes et à tous: bonne fin d'année, meilleurs voeux pour 2005 et merci aux municipalités de Cirey et de Val qui nous soutiennent et nous apportent aide financière.

Lise MEYER

FAMILLES RURALES

L'année 2004 se termine, 2005 s'installe. Les responsables d'association sont à leur stylo et à leur agenda pour arrêter les différentes activités de l'année nouvelle. Pour l'association FAMILLES RURALES de Val et Châtillon au fil des années les manifestations s'amenuisent. La volonté de l'ensemble des membres de maintenir active l'association, apporte l'oxygène nécessaire pour permettre de fonctionner d'une manière assez satisfaisante. Il est vrai que les effectifs ne se renouvellent pas, malgré les contacts timides de l'un ou de l'autre, pour rejoindre l'association.

L'équipe bénévole en charge de la gestion du conseil d'administration tient bon la barre et fait en sorte que l'ensemble des clubs trouve leur repère au sein de l'association. "Pour vivre leurs actions, les associations ont besoin de consolider leurs équipes. Elles parviennent à relever le défi en redonnant du souffle aux bénévoles engagés et en incitant de nouvelles personnes à les rejoindre".

Au 1er janvier 2004, 90 familles adhèrent à l'association dont 17 au Centre de Loisirs sans Hébergement

(CLSH). Les adhérents par activités se répartissent comme suit :

- club féminin 16 personnes
- club couture 13 personnes
- club scrable 17 personnes
- club 3e âge 43 personnes
- club gymnastique 26 personnes
- clsh 17 familles

ACTIVITES DES CLUBS

Club féminin

Réunion du mercredi toujours appréciées par les membres du club.

Club couture

D'année en année, le club s'étoffe au sein de familles Rurales. Les journées organisées dans le cadre de la bourse aux vêtements remportent un réel succès. Le dynamisme de la responsable et de l'ensemble des membres permet d'attirer un grand nombre de personnes intéressées par cette vente. Vous êtes nombreux à venir rencontrer ces dames qui ne sont pas à cours

d'imagination pour proposer un produit issu de leur créativité. Toute ces réunions ou rencontres se révèlent très conviviales.

Club scrabble

Les parties du mardi sont toujours aussi passionnantes. Les participants s'accrochent au mot qui rapporte. La pratique de cette discipline met à contribution les neurones, ce qui est bon pour la mémoire. Dans la limite des places disponibles, il est possible de rejoindre ce club.

Club gymnastique

La disponibilité, le dynamisme de la responsable ont permis de rassembler un nombre important de personnes pour pratiquer les séances de gymnastique le jeudi soir à 20 heures. Il y a également possibilité de fréquenter la piscine de sarrebourg dans la limite de places disponibles et surtout du co-voiturage.

Club 3e âge



A l'inverse du club couture, le club du 3e âge voit chaque année ses effectifs diminuer et surtout prendre de l'âge. Il est de plus en plus problématique de mettre en place une manifestation. Cette année, avec le club féminin, les membres du 3e âge se sont retrouvés à l'étang de la Gagère pour une journée détente, avec visite du musée du textile. Les réunions du mercredi sont toujours aussi bien fréquentées. Il faudrait du "sang neuf"; parfois c'est un casse-tête pour rassembler des joueurs de carte (belotte, tarot etc...) La présidence du 3e âge est assurée par Mr MASSON Fernand secondé par Le Président de Familles Rurales. (Assemblée générale du 7 avril 2004).

PEDICURE

Tous les deux mois un Podologue vient assurer ses prestations à la salle de Familles Rurales ou encore à domicile. (Pour 2005, 1ère séance samedi 29 janvier). Pour tous renseignements s'adresser à:

Mme FERRON Geneviève tel: 03-83-42-67-96

Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)

Cette activité prise en charge par Familles Rurales pour assurer la structure nécessaire pour fonctionner donne entière satisfaction à l'association. Les animateurs chargés d'encadrer le CLSH se révèlent compétents. L'association bénéficie d'une stagiaire en formation BAFD (fait fonction de directrice) et de deux titulaires BAFA. Madame SCHMITT Marie-José, maman bénévole fait le trait d'union entre Familles Rurales et le CLSH. Il est regrettable, que la fréquentation du Centre reste modeste, voire même problématique pour son fonctionnement sachant qu'il faut rémunérer les animateurs. Les salles mises à la disposition par la Municipalité ont été rénovées par celle-ci, ce sont dans des locaux adaptés que les centres sont activés.

Merci à la Municipalité d'apporter un soutien financier et matériel pour nous permettre de mettre en place les différents centres aérés tout au long de l'année. Les animateurs soucieux de rassembler un nombre plus important d'enfants vous livrent leurs réflexions sur le fonctionnement des sessions de l'année 2004. Pensez à vos enfants ! n'hésitez pas à prendre contact avec la responsable. Les familles confiant leurs enfants jusqu'à ce jour sont satisfaits du renouvellement des centres.

CLSH : voir page 24

L'association Familles Rurales vous présente ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année et de bonne santé.

Que 2005 voit les effectifs de l'association se conforter et qu'au travers du CLSH une piste ou encore une avancée soit tracée pour ouvrir une perspective de réflexion concernant les "ados" de la commune, bien que Familles Rurales ne soit pas en mesure d'accueillir et de prendre en charge cette catégorie de personnes. Des démarches sont en cours avec des responsables du Conseil Général pour appréhender le problème de l'animation des adolescents.

Le Président : Jean-Marie FERRON

Club Vosgien de la Vezouze

Cirey - Val et Châtillon



Bilan 2004

Le Club Vosgien remercie toutes les personnes qui ont participé aux différentes activités

- randonnée pédestre dans le secteur et même au delà (Alsace, Lorraine, Vosges, Chartreuse Allemagne, Belgique, etc..)

- mise en valeur de notre patrimoine

par la création et l'entretien des sentiers (balisage, débroussaillage). Restauration de la croix Receveur, la croix Collin, une passerelle, construction d'un abri, Réfection de la toiture du refuge, aménagement d'un accueil randonneur par la pose de tables, de bancs à la boulaie, etc..

- manifestations variées

Programme 2005-

- Sortie Raquettes 9, 23 janvier, 20 février
- Assemblée Générale du CV : samedi 12 février
- Thé dansant : dimanche 27 février
- Sortie en bus, visite du parlement 8 mai
- Séjour dans le Doubs du 30/5 au 06/06
- Soupe aux pois en octobre
- Randonnée pédestre (1/2 et journée)

un jour de sentier = une semaine de santé

B
O
N
N
E
A
N
N
E
E

VENEZ NOUS

REJOINDRE

SUR

LES

SENTIERS

A BIENTÔT

Pour prendre contact avec nous

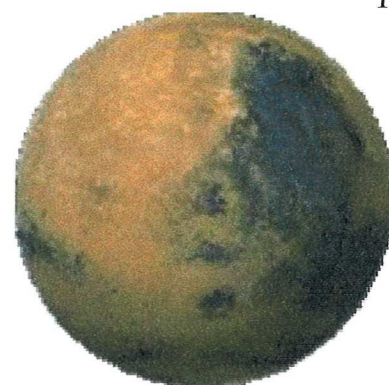
Club Vosgien : 20 rue rouge carrière
54480 Bertrambois
Tel et Fax : 03/83/42/56/12



**Partons du Soleil ...
jusqu'à Pluton, aux confins du système solaire.
Nous aurons parcouru 6 milliards de kilomètres
et rencontré 9 planètes**

1 - MERCURE

Diamètre : 4878 km (38% de la terre)
Température surface : Jour : 430° - Nuit : -100°
Distances : Soleil : 58 000 000 km
Terre : -92 000 000 km
Révolution : 88 jours
Satellites : Aucun
Inclinaison : 7 °
Volume : 60,7 milliards de km³
Attraction-pesanteur : 3,72 Newton / kg
"Atmosphère" : Hydrogène et hélium
Pression à la surface : 10 - 12 bars



2 - VENUS

Diamètre : 12 104km (95% de la terre)
Température surface : 477 °
Distances : Soleil : 108 000 000 km
Terre : -42 000 000 km
Révolution : 243 jours
Satellites : Aucun
Inclinaison : 3,4 °
Volume : 929 milliards de km³
Attraction-pesanteur : 8,85 Newton / kg
"Atmosphère" : 96% de CO₂, 3,5% d'azote, trace d'eau et d'oxyde de soufre, nuages d'acide sulfurique
Pression à la surface : 90 bars



3



3 - TERRE

Diamètre : 12 756 km
Température surface : ... en évolution
Distances : Soleil : 150 000 000 km
Révolution : 365,26 jours
Satellites : La Lune
Inclinaison : 23,5 °
Volume : 1,09.10¹² km³
Attraction-pesanteur : 9,81 Newton / kg
Atmosphère : 78% d'azote, 21% d'oxygène, traces d'argon, de gaz carbonique et de néon
Pression à la surface : 1 bars

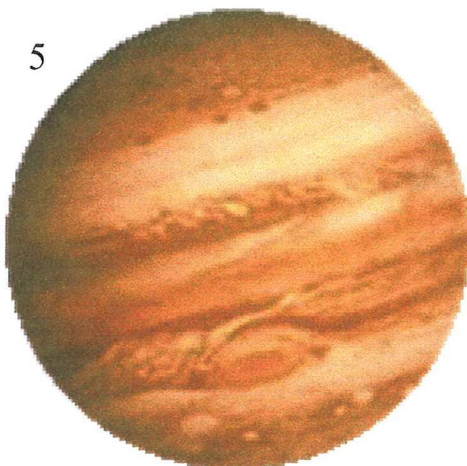
4



4 - MARS

Diamètre : 6794 km (53% de la terre)
Température surface : Jour : 20 ° - Nuit : -140°
Distances : Soleil : 229 000 000 km
Terre : 79 000 000 km
Révolution : 1,88 an
Satellites : 2 : Phobos et Deimos
Inclinaison : 1,9 °
Volume : 164 milliards de km³
Attraction-pesanteur : 3,72 Newton / kg
"Atmosphère" : 95% de CO₂, 3% de N₂, 2% d'argon
traces de O₂ et de H₂O
Pression à la surface : 0,008 bars

5

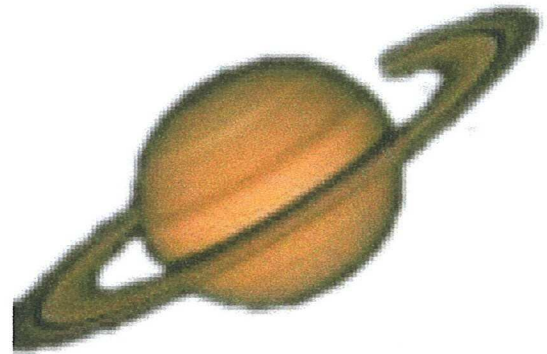


5 - JUPITER

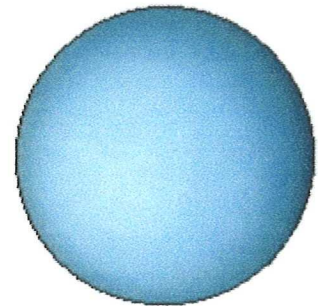
Diamètre : 142 800 km (11,2 Terre)
Température surface : -110 °
Distances : Soleil : 780 000 000 km
Terre : 630 000 000 km
Révolution : 11,86 années
Satellites : 16
Inclinaison : 3,1 °
Volume : 1,52.10¹⁰ km³
Attraction-pesanteur : 24,8 Newton / kg
"Atmosphère" : 78% d'hydrogène, 20% d'hélium, 2% de méthane, nuages d'ammoniac, de

6 - SATURNE

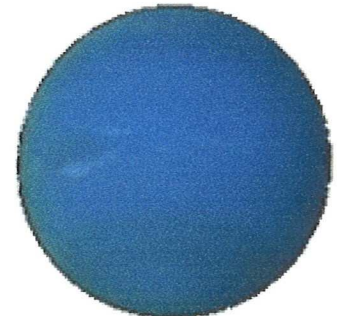
Diamètre :	120 000 km (9,3 Terre)
Température surface :	-180 °
Distances :	Soleil : 1431 000 000 km Terre : 1281 000 000 km
Révolution :	29,46 années
Satellites :	19
Inclinaison :	2,5 °
Volume :	7,7.1014 km ³
Attraction-pesanteur :	10,5 Newton / kg
"Atmosphère" :	88% d'hydrogène, 10% d'hélium, 2% de méthane, nuages d'ammoniac, de NH ₄ SH et d'eau

**7 - URANUS**

Diamètre :	51 120 km (4 Terre)
Température surface :	-221 °
Distances :	Soleil : 2878 500 000 km Terre : 2728 500 000 km
Révolution :	84,04 années
Satellites :	15
Inclinaison :	0,8 °
Volume :	7,0.1013 km ³
Attraction-pesanteur :	9 Newton / kg
"Atmosphère" :	Hydrogène, hélium, méthane, nuages de méthane

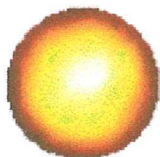
**8 - NEPTUNE**

Diamètre :	49 528 km (3,9 Terre)
Température surface :	-230 °
Distances :	Soleil : 4509 000 000 km
Révolution :	164,8 années
Satellites :	8
Inclinaison :	30 °
Volume :	6,4.1013 km ³
Attraction-pesanteur :	11 Newton / kg
"Atmosphère" :	Hydrogène, hélium, méthane, nuages de méthane

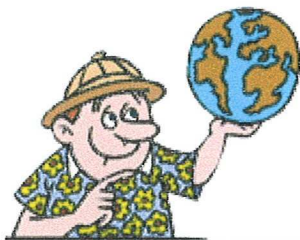


9 - PLUTON

9



Diamètre : 2290 km (18% de la terre)
Température surface : -238 °
Distances : Soleil : 5916 000 000 km
Terre : 5766 000 000 km
Révolution : 247,7 années
Satellites : 1
Inclinaison : 17,2 °
Volume : 6,3.109 km³
Attraction-pesanteur : 1 Newton / kg
"Atmosphère" : inconnue



Voilà, nous avons fait 6 milliards de km et sommes arrivés au bout du système solaire.



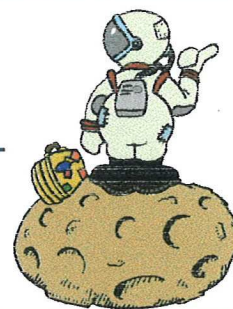
Si nous avions voyagé à la vitesse de la lumière (300 000 km par seconde), nous aurions mis plus de 5 heures pour atteindre Pluton.



Si nous avions voyagé en Concorde (à mach 2), il aurait fallu plus de 300 ans !



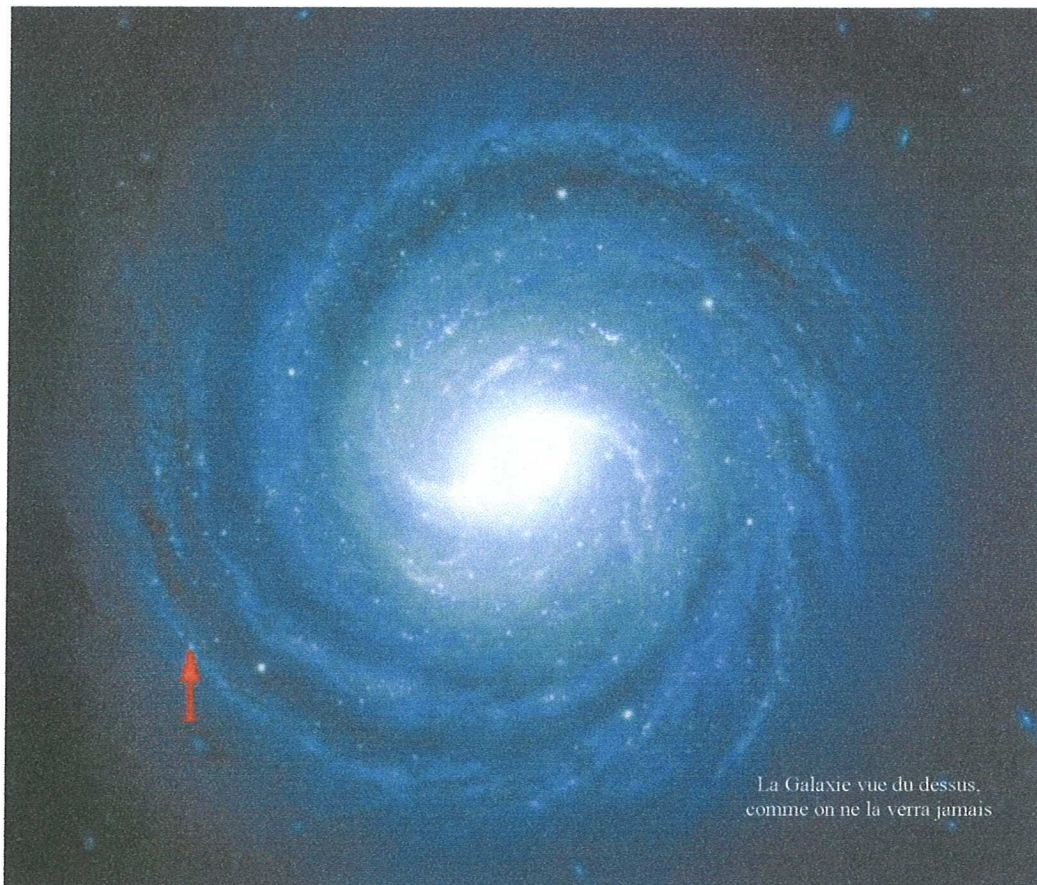
Enfin, si nous y étions allés à pied, il nous aurait fallu ... 110 000 ans ! Notre lointain ancêtre (qui aurait passé le relais) aurait donc dû partir environ 1500 ans avant JC.



Et la Galaxie ? appelée aussi Voie lactée



Notre Soleil n'est qu'un minuscule point (flèche) dans notre Galaxie et les distances de notre système solaire vues précédemment ne sont que brouilles insignifiantes dans l'Univers composé de milliards d'autres galaxies.



... mais revenons sur terre ...

MERCI

A Mmes et Mrs les Présidents des associations locales et leurs représentants qui, chaque année, produisent le compte rendu de leurs activités.

Au personnel communal, pour sa contribution à la réalisation et la distribution de ce bulletin



**BONNES
FÊTES DE
FIN
D'ANNÉE A
TOUTES ET
A TOUS**